

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 12 décembre 2024, à 19h00
Salle de spectacles

3^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic et à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. À notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son, qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 13 décembre 2024 à 14h00 et 20h00
- Samedi 14 décembre 2024 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 15 décembre 2024 à 14h00 et 20h00

J'en profite pour vous signaler que dès le 1^{er} janvier 2025 ces diffusions télé cesseront ; pour suivre nos séances il faudra utiliser internet.

Sont excusé-e-s : Mmes Nicole Divorne, Bastienne Joerchel, Dominique Perret,
MM. Luis Guedes, Florian Gubler, Ozcan Suat.

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopez, Aline Segin, Selim Ibrahim, Vita Vito, Basile Zufferey

Je vous annonce que 46 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence, le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? Ce n'est pas le cas.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

J'ai bien reçu l'ordre du jour, mais j'ai juste une remarque : on a reçu le communiqué de la Municipalité concernant la période précédente puisqu'il n'y a pas eu de Conseil au mois de novembre, donc je propose de modifier le point 6 de l'ordre du jour en précisant communiqués avec « s » de la Municipalité du 28 septembre concernant la période du 24 septembre au 28 octobre et du 2 décembre concernant la période des activités du 29 octobre au 2 décembre.

- **M. le Président**

C'est noté par la secrétaire, je vous remercie.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- ✓ 1 question de M. Duperrex
- ✓ 1 interpellation de Mme Golaz-Grilli
- ✓ 1 question de Mme Golaz-Grilli

- ✓ 2 questions de Mme Negri Capt

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 14 et 15 de notre ordre du jour.

Je vous annonce également, mais c'est hors ordre du jour, que le bureau a décidé de vous offrir à l'issue de la séance un thé, vin chaud, biscuits.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour

La parole n'étant plus demandée, je sou mets cet ordre du jour à votre approbation.

Il est adopté à main levée à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024
3. Démissions
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - **Communiqué de la Municipalité du 28 octobre sur ses activités du 24 septembre au 28 octobre 2024** – ajout à la demande M. Jean-François Constant document transmis le 31.10.2024
 - Communiqué de la Municipalité du 2 décembre sur ses activités du 29 octobre au 2 décembre 2024
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Chiara Storari et consorts intitulée "Respect des dimensions minimales des voies d'accès pour le service du feu dans la commune de Renens"
 - Réponse à l'interpellation de Monsieur Jonas Kocher et consorts "Une bibliothèque d'instruments de musique"
 - Liste des interventions transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
7. Communications de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Budget 2025**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
 - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
 - d) de la Ville de Renens

M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, rapporteur
12. **Rapport de commission** Préavis intercommunal N° 72-2024 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens - Secteur 15 « Terrains de foot / Praz

Véguey »

M. Pascal Golay, PLR-PVL, Président rapporteur

13. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis N° 73-2024 – Révision du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins - Réponse à la motion intitulée « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Oues Lausannois », du 8 octobre 2015.

Date et lieu de la séance de commission :

Mardi 14 janvier 2025 19h00 – Salle de Municipalité

Présidence Fourmi rouge

Préavis N° 74-2024 – Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date et lieu de la séance de commission :

Mardi 21 janvier 2025 à 19h00 – Buvette de la Salle de spectacles

Présidence Cogest

Préavis N° 75-2024 - Demande d'un crédit de construction d'un montant brut de CHF 23'683'500.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 547'600.- TTC, soit un montant net de CHF 23'135'900.- TTC relatif au projet de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, phase 1, en particulier :

- les travaux de rénovation du Collège et des Salles de gymnastique de Verdeaux ;
- la construction des locaux provisoires pour l'enclassement des élèves pendant les travaux ;
- la construction d'une clinique dentaire provisoire pendant les travaux.

Dates et lieu de la séance de commission :

Lundi 16 décembre 2024 à 19h00 – CTC – Salle CTC 01

Mardi 7 janvier 2025 à 19h00 – CTC – Salle CTC 01

Présidence Les Vert.e.s

Préavis N° 76-2024 – Réaménagement des arrêts de bus tl – Mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier

pour le passage de bus articulés pour la ligne 33 – Demande d'un crédit de construction de CHF 2'411'600.- TTC

Date et lieu de la séance de commission :

Jeudi 9 janvier 2025 - CTC – Salle CTC 01

Présidence UDC

Date et lieu de la séance de commission :

Jeudi 9 janvier 2025 à 19h00 - CTC – Salle CTC 01

Présidence UDC

14. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Pierre Borloz intitulé : « Pour une liste des salles communales et privées sur la Commune de Renens, accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite à usage public »
- Développement du postulat Ndeye Awa Diédhiou intitulé : « Pour l'intégration de zones d'ombrages dans les places de jeux pour enfants »

15. Questions, propositions individuelles et divers

16. Vœux

- De M. Jean-François Clément, Syndic
- De M. Sylvain Richard, Président

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion et mets le procès-verbal du 3 octobre 2024 au vote.

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et je passe au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a pas reçu de démission, j'ouvre toutefois la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Assermentation

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de M. Jonas Kocher en tant que Conseiller communal du groupe Les Vert.e.s, M. Axel Ungurian, suite à une élection complémentaire, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Je prie M. Ungurian de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à son assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un je le promets.

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
 Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **M. Axel Ungurian, Les Vert.e.s**

Je le promets

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction.

(L'Assemblée applaudit)

Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communication de la Présidence

- **M. le Président**

En préambule, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes malades ou disparues. En cette période de l'Avent nos pensées se tournent vers les personnes qui subissent la guerre sous n'importe quelle forme et n'importe où à travers le monde.

- [Résultat des votations du 24 novembre 2024](#)

Commune : Renens VD

Electeurs inscrits : 8'658

Cartes de vote reçues : 3'457

N° : 01 Objet : Aménagement des routes nationales

Taux de participation : 39.89 %

BULLETTINS	Rentrés	3'454
	Blancs	52
	Nuls	7
	Valables	3'395

Suffrages		
Oui	1'156	34.05 %
Non	2'239	65.95 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Droit du bail : sous-location

Taux de participation : 39.89 %

BULLETTINS	Rentrés	3'454
	Blancs	47
	Nuls	8
	Valables	3'399

Suffrages		
Oui	793	23.33 %
Non	2'606	76.67 %

Statut : refusé

N° : 03 Objet : Droit du bail : résiliation pour besoin propre

Taux de participation : 39.89 %

BULLETTINS	Rentrés	3'454
	Blancs	51
	Nuls	6
	Valables	3'397

Suffrages		
Oui	727	21.40 %
Non	2'670	78.60 %

Statut : refusé

N° : 04 Objet : Financement des prestations de santé

Taux de participation : 39.89 %

BULLETTINS	Rentrés	3'454
	Blancs	89
	Nuls	11
	Valables	3'354

Suffrages		
Oui	821	24.48 %
Non	2'533	75.52 %

Statut : refusé

Courrier :

En date du 19 octobre 2024 nous avons reçu le message suivant de Mme Catherine Sauer
 Concerne : décision Conseil Communal 3 octobre - succession F. Sauer

Mesdames, Messieurs,
 J'ai pu lire sur le site internet de la ville de Renens que la succession de ma maman avait fait l'objet d'un travail de commission, puis d'une décision le 3 octobre.
 Je veux vous dire mon émotion et ma joie que cette succession ait été acceptée, c'était bien sûr son plus cher désir, et également le mien.
 Je craignais que les conditions posées par ma maman entravent cette acceptation, et je suis très heureuse de lire qu'il y a un vrai élan pour rendre possible le projet dans une mesure réaliste, peut-être à la Savonnerie, ce qui lui aurait fait tellement plaisir.
 Avec toute ma gratitude aux personnes qui se sont attelées à ce dossier et plancheront encore pour permettre la réalisation du projet, et mes salutations les plus chaleureuses à vous toutes et tous,
 Catherine Sauer Lausanne

Informations au conseil :**Jetons de présence :**

Les fiches des jetons de présence du 2^{ème} semestre 2024 sont à la disposition des Chefs de groupe, ils seront versés le mercredi 18 décembre. Les activités liées à cette séance du Conseil communal seront honorées en juin 2025.

Annulation du dernier conseil

Certains d'entre vous ont été surpris ou déçus par l'annulation de notre dernier Conseil, je tenais à rappeler ici que :

1. Quelques annulations ont déjà eu lieu dans le passé
2. Cette décision a été prise d'entente avec la Municipalité et que le bureau bien qu'il n'y soit pas obligé a demandé l'avis des Chefs de groupes
3. La décision a été prise rapidement car entre la séance du bureau et la séance du plenum la procédure comporte plusieurs étapes et sollicite différentes ressources, par exemple l'envoi des documents, qu'ils soient digitaux ou papiers, ne se fait pas d'un claquement de doigts.
4. On peut estimer le coût d'une séance du conseil entre CHF 5'000.00 et 6'000.00

Canevas unifié

Dans l'axe fixé en début de mon mandat j'apporte aujourd'hui une nouvelle fonction dans vos caisses à outils de Conseillers communaux 3.0.

Avec l'aide d'ADG, notre secrétaire a créé un canevas Word pour les rapports de commissions. Il est basé sur le modèle des préavis municipaux et permettra, je l'espère, d'aider les Présidents rapporteurs à rédiger des documents de forme et structure similaires. Ceci profitera aussi aux lecteurs qui devraient retrouver l'information plus facilement qu'actuellement. J'en profite pour ajouter que si les Présidents rapporteurs qui le recevront prochainement ont des remarques, c'est volontiers que le bureau est preneur. Mme Storari, j'ajoute également qu'une liste de présences sous forme de tableau est ajoutée, que l'on peut multiplier à l'infini par un copié-collé, on a résolu votre question d'il y a quelques séances.

Messagerie du conseil... épisode 6

Nous en avons déjà débattu longuement en octobre lors du dépôt l'interpellation de M. Guedes concernant la protection des données personnelles à laquelle une réponse sera transmise lors du prochain Conseil. Je ne vais donc pas rouvrir la discussion sur le sujet mais simplement vous communiquer une nouvelle information : dorénavant, les employés de la ville, peu importe leur niveau hiérarchique, transmettront exclusivement les documents en lien avec le conseil sur l'adresse @renens.ch.

Représentations

Le mois de novembre était chargé pour votre Président qui a eu le plaisir de représenter le Conseil lors des événements suivants :

- le 13 novembre sur demande de la DDC-Helvetas, Renens a reçu la visite d'une délégation d'élus albanais en visite en Suisse dans le cadre du programme "Bastki ti forta". Le but de la matinée était de présenter nos pratiques/expériences dans trois domaines : organisation communale des autorités, structure d'accueil de la petite enfance, et gestion des déchets urbains. Votre président avait une heure à disposition pour expliquer le fonctionnement de notre Conseil. Nos collègues albanais avaient de nombreuses questions et l'échange a été intensif ! Nos défis sont bien différents mais les réalités politiques restent les mêmes, il faut savoir convaincre et faire preuve de patience pour faire aboutir nos projets.
A la fin de la visite j'ai reçu des cadeaux de nos collègues albanais que vous pouvez voir ici devant moi ce soir, je vous laisserai vous approcher tout-à-l'heure, je pensais que c'était important de partager ça avec vous.
- Toujours le 13, en soirée, avec une délégation de Conseillers communaux nous avons participé à Innovation by Design Challenge en tant que jury du prix du Conseil.

- Le 14 novembre participation à la soirée des Mérites de la Ville de Renens.
- Le 16 novembre j'étais invité à la soirée des 70 ans des accordéonistes de l'écho du Léman.
- Le 18 novembre c'est du côté de la Vaudoise Aréna que cela se passait avec le Forum activité physique et sport de la Ville.
- Ma soirée du 20 novembre a été consacrée au PALM 5ème génération en compagnies de nombreux élus des Communes de l'agglomération Lausanne-Morges.
- Comme le veut la tradition, le 21 novembre, du côté de Bottens, j'ai eu l'honneur de couper le sapin qui orne la place du Marché. Merci au service GUDD pour l'organisation de cette magnifique journée.
- Le 27 novembre c'est sous l'œil avisé de non pas un, mais deux préfets, que nous avons "subit" la visite préfectorale. Cette matinée a été l'occasion de vérifier la bonne tenue de l'ensemble des documents du Conseil.
- Toujours le 27 j'ai honoré l'invitation de la plateforme logement de l'Ouest lausannois dont le thème passionnant était : les logements de transitions.
- Et pour terminer, le 8 décembre j'ai passé un magnifique moment avec nos aînés lors du Noël de l'AVIVO ici même.

J'ouvre la discussion sur ces communications.

La parole n'étant pas demandée, je clos ce point et passe au point no. 6.

6. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 2 décembre 2024 sur ses activités du 28 octobre au 2 décembre 2024. Effectivement, M. Constant, deux communiqués distincts.

Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité, les communications écrites sont nombreuses et Mme Clerc a quelques informations à vous passer, puis Mme Maystre.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai effectivement une communication, parce que je suis assez en retard pour répondre à l'interpellation de Mme Thode concernant une assurance maladie communale. Je vais juste donner une ou deux infos et la réponse viendra de manière plus fournie à la rentrée 2025. Actuellement, en Suisse, il existe 39 assureurs reconnus proposant l'assurance obligatoire de soins, connus comme assurances maladies de base. Ces assureurs incluent de grandes compagnies nationales ainsi que des caisses régionales plus petites. Les petites caisses régionales en Suisse sont des assureurs maladie opérant souvent à une échelle plus locale, généralement pour répondre à des besoins spécifiques dans certaines régions ou communautés linguistiques. Elles se distinguent des grands assureurs nationaux par des tailles plus réduites et une concentration géographique et un service de proximité. Elles ne sont pas forcément moins chères, mais elles rendent la dimension centrale du système qui doit être la solidarité plus effective et plus visible. Afin de pouvoir donner toutes les informations utiles pour comprendre comment fonctionnent ces petites assurances, j'ai contacté l'association RVK qui soutient les assureurs par des conseils et des formations ainsi que l'OFAS. Malheureusement, j'ai reçu une réponse trop tardivement, ce qui explique que je n'ai pas pu rédiger une réponse dans les temps, vous aurez donc une réponse plus fournie début 2025. Je voulais juste encore saluer l'implication en la personne de Mme Thode qui a déposé cette interpellation et qui m'a aussi aidé à trouver les sources.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

A mon tour de répondre, mais cette fois ci de façon plus complète à une interpellation que Mme la Conseillère communale Elisabete Cunha et consorts ont déposée en date du 3 octobre 2024 lors de notre Conseil. Ils nous interpellaient au sujet d'une amélioration de la mobilité douce sur l'avenue de Florissant, surtout pour faciliter les déplacements à pied ou à vélo dans ce quartier. La Municipalité peut apporter la réponse suivante : le service Infrastructures travaille actuellement sur un projet de réfection des collecteurs et de réaménagement de la chaussée avec, notamment, l'électrification de la ligne 18 prévue sur l'Avenue de Florissant. Ce projet devrait se dérouler en 2026 et impliquera des modifications sur la rue. Dans le cadre de l'étude en cours, l'étude nous permettra de se pencher plus en détail sur les demandes et une attention particulière sera bien évidemment accordée aux questions de mobilité douce. Nous avons bien pris en compte votre remarque sur la nécessité de mieux accueillir les vélos et trottinettes dans cette zone. Dans l'immédiat, et concernant la demande d'ajout de bancs sur le tronçon en pente reliant les magasins Migros et Denner, le service Gestion urbaine et Développement durable a pris note de cette requête et installera, et sauf erreur depuis l'a installé, un banc dans ce quartier. De plus, une réflexion sera menée pour mettre une installation de supports provisoires pour les vélos, pour nous amener à 2026, parce qu'il est vrai que cela manquait dans ce cadre. Avec ces éléments de réponse, la Municipalité considère ainsi avoir répondu à l'interpellation Mme la Conseillère communale Elisabete Cunha : « Amélioration du confort de la mobilité douce sur l'avenue de Florissant ».

- **M. le Président**

Si c'est tout bon du côté de la Municipalité, on avait une demande de prise de parole de M. Ali Korkmaz en début de séance, ensuite ce sera au tour de Mme Thode qui a levé la main. M. Korkmaz, vous avez la parole.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Nous avons reçu une réponse de la Municipalité au dernier Conseil du 3 octobre d'après mon interpellation pour le fumier équilibré. On nous dit que : « actuellement la Commune fournit déjà à ce même public du compost en sac ou en vrac, une matière organique officiellement reconnue comme étant un excellent amendement de la terre. Le compost en vrac peut même être livré gratuitement par la Commune dans les jardins sur commande » Alors ma question : est-ce que la Municipalité a fait un contrôle dans le compost pour savoir s'il y a de la matière plastique et s'il y en a, en quel pourcentage ? Ma deuxième question sur le même sujet : ce compost est-il aussi livré pour les habitants de Renens ou est-ce que ce n'est que pour les jardins familiaux ? parce que ce n'est pas très clair dans la réponse.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Concernant ce compost, il est vrai que dans celui que l'on vend en sacs il reste quelques parcelles de plastique et on en est tout à fait conscients, tout le monde le sait. L'entreprise qui traite ce compost et qui le constitue s'est améliorée à acheter des machines, des souffleuse pour pouvoir éloigner, écarter ce plastique du reste de la matière, mais ils n'arrivent pas à un résultat de 0% de plastique, donc effectivement il en reste quelques particules ; c'est problématique dans toutes les communes et on le sait. Le compost que l'on livre en vrac vient d'une autre source et il est nettement meilleur, donc je conseille vivement aux jardiniers de se faire livrer plutôt en vrac ce compost d'une meilleure qualité. Chacun fait comme il peut. En ce qui concerne la livraison, effectivement, on livre dans les jardins, on ne livre pas les privés, enfin parce qu'on n'a pas eu de demande jusqu'à maintenant, peut-être que si un privé s'adresse à nous, on pourrait négocier avec lui, peut-être que la livraison ne serait pas gratuite, à voir. Pour les gens qui paient pour avoir une parcelle de jardin familial, la livraison ne coûte rien.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je vous remercie pour la réponse, mais c'est peut-être une troisième question : Le compost de déchets de légumes et de fruits de notre commune est utilisé pour ce compostage ou pas ?

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Je vais vous répondre encore à cette question, j'espère qu'on ne va pas trop faire un trop long ping-pong quand-même. Effectivement, nos déchets vont aussi à la compostière qui nous revend ensuite ce compost, qui nous le rend à très bon prix. Que vous dire encore ? ce ne sont pas que nos déchets, mais il est vrai que les déchets de Renens, malheureusement, comportent une certaine quantité de plastique, ce sont aussi nos habitants qui continuent à mettre du plastique dans les bacs à compost et qu'on n'arrive pas à totalement écarter. On y est aussi pour quelque chose.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Merci.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je remercie Mme Karine Clerc concernant la réponse à mon interpellation sur une assurance maladie. Juste deux petits mots : je vais continuer aussi à plancher sur le sujet et j'invite toutes les personnes qui seraient intéressées ou qui ont des pistes ou qui souhaitent continuer à plancher sur le sujet à venir me contacter pour que l'on puisse faire quelque chose ensemble, parce que c'est quand même la priorité et l'inquiétude no.1 de tout le monde, que ce soit à Renens ou un petit peu partout et pour l'instant on n'a pas trouvé de bonne solution. Je vous remercie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je me réfère dans les communications de la Municipalité aux listes des objets en suspens, que ce soit motion, interpellation ou question. Sur la dernière page il est fait référence à l'une de mes questions à propos du dernier conseil en mentionnant uniquement « question relative à l'interpellation de M. Torriani » Est-ce que ce serait possible de compléter la question en mentionnant l'objet, parce que j'ai peur que si on y revient dans quelques mois on ne sache plus de quelle question il est fait référence. De plus, il est mentionné à côté de mes coordonnées Groupe PLR, j'aime beaucoup la couler bleue comme vous l'avez vu, mais je suis membre du parti Vert-libéral et à Renens, nous avons un groupe qui s'appelle PLR-PVL, donc si c'est possible de compléter les questions que j'aborde avec la nomination exacte, je vous remercie.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce point, la parole n'étant plus demandée la discussion est close et nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Stéphane Montabert, président de la COFIN à bien vouloir se rendre au micro pour nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**

Présence des membres de la COFIN le 9 décembre 2024 :

- Eugène Roscigno, excusé

- Pascal Golay
- Vincent Keller
- Marie-Claude Kohler
- François Delaquis
- Carole Castillo
- Melinda Zufferey Merminod
- Pascal Waeber
- Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Municipalité : M. Clément, Syndic, ainsi que M. Divorne, Mme Maystre, Mme Jaccard, Mme Zurcher, et plusieurs chefs de service de leurs dicastères respectifs, ainsi que Mme Favre du service Finances.

De nombreux sujets étaient portés à l'ordre du jour : des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, parfois urgentes ; des communications, etc., et l'examen de deux préavis déposés pour la séance de Conseil communal du 12 décembre. Les éléments sont rapportés dans l'ordre dans lequel ils ont été présentés à la Commission des Finances.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget - Remplacement d'une camionnette pour la voirie

Une camionnette diesel datant de 2007, portant pont et grue, servait à déplacer le mobilier urbain. Plusieurs grosses réparations eurent lieu en 2022 et 2023, mais le véhicule subit une nouvelle panne en 2024 et désormais il est inutilisable. Trois options étaient possibles pour sortir de cette situation :

- Remplacer le bloc moteur (autour de 20'000 CHF), option déconseillée du fait de l'état général du véhicule.
- Remplacement par un nouveau véhicule diesel, qui accueillerait le pont et la grue. Divers devis furent rassemblés allant de 45'000 CHF à 52'000 CHF, reprise de l'ancien véhicule comprise.
- Remplacement par un nouveau véhicule électrique, qui accueillerait le pont et la grue. Le marché ne laisse guère de choix, puisqu'un seul modèle convient en étant capable d'emporter assez de charge utile, pour un devis de 69'000 CHF avec reprise. Malheureusement le poids de la batterie pègre ses performances. L'autonomie de base ne monte qu'à 250 km en conditions optimales, ce qui ne paraît pas praticable. En effet, il faut tenir compte de l'usure des batteries, du poids du matériel transporté, et de l'utilisation de la grue qui, lorsqu'elle fonctionne, tire de l'électricité des batteries du véhicule.

Après examen des différentes options, la Municipalité opte pour une camionnette ISUZU. Ce véhicule diesel permet de tout transporter, et dispose d'un rayon de braquage plus court. Ce choix est défendu par la Municipalité bien qu'il ne s'inscrive pas dans la stratégie de décarbonation de la Commune.

La dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget se monte à 48'540 CHF.

Dépassement de Préavis – Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier

Du fait du montant concerné (moins de 30'000 CHF), cette dépense fait l'objet d'une simple communication à la COFIN.

Dans le cadre de la réalisation du Préavis 25-2022 « Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier », les travaux amènent un dépassement de budget. Le site d'implantation des

conteneurs enterrés a été légèrement déplacé afin de préserver les arbres. Cela a amené à la création d'une pente transversale et de quelques déplacements de réseau SIE. L'organisation des travaux a été rendue plus complexe, nécessitant deux interventions pour une livraison des containers en deux fois.

Le dépassement du budget du préavis se monte à environ 19'200 CHF.

Dépense avant dépôt de Préavis – Transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz

Il ne s'agit pas d'une dépense exceptionnelle et imprévisible mais d'une avance sur les dépenses de chantier, permettant à certains travaux préparatoires de commencer. Celles-ci concernent l'entier du chantier, soit cinq préavis :

- Préavis 85-2021 – Crédit d'étude préalable pour le projet, environ 372'000 CHF, déjà voté
- Préavis 6-2021 – Crédit pour le Concours d'architecture du site et l'étude de la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux, environ 2'165'000 CHF, déjà voté
- Préavis 75-2024 – Crédit de construction pour la transformation du site Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz (non encore voté), environ 19'462'000 CHF
- Préavis à déterminer, prévu autour de février 2025, étude pour la construction des nouveaux bâtiments Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, environ 2'317'000 CHF
- Préavis à déterminer, prévu autour de septembre 2026, pour la construction des nouveaux bâtiments du site Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, environ 34'478'000 CHF

L'avance n'est pas une dépense exceptionnelle mais une dépense engagée avant l'adoption de Préavis. Elle sert au désamiantage, à la déconstruction, à la mise hors-service d'une citerne à mazout et à l'isolation des réseaux d'électricité et d'eau.

La dépense avant dépôt de Préavis se monte à 55'465 CHF.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget - Remplacement d'un verre de fenêtre fissuré, urgent

Dans le bâtiment roseau, du site scolaire du Censuy, au 2ème étage, sur la façade Sud, un verre de fenêtre s'est fissuré au courant de l'été. Il s'agit d'une baie vitrée de 5,50 m sur 2 m, en triple-vitrage. Une entreprise mandatée pour le remplacement et la sécurisation du site a évalué le travail à 29 000 CHF environ. Cela implique de démonter et d'évacuer l'ancienne fenêtre. Les travaux sont inhabituels car d'ordinaire on ne pose pas un vitrage dans un cadre déjà posé. Les démarches sont en cours auprès des assurances et pourraient permettre un remboursement.

Il n'y a pas de trace d'impact, peut-être la fissure est-elle due à des contraintes thermiques.

Questions des commissaires

Comment peut-on être sûr que la prochaine vitre ne va pas se briser de la même façon?

- On ne peut pas. Le sujet sera discuté en séance interne pour essayer de trouver des pistes.

Est-ce que cette grande vitre est recyclable d'une quelconque façon?

- Le vitrage est récupéré par l'entreprise qui le démonte. Il sera cassé et redéployé comme isolant ou autre.

La dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget se monte à 29'938.45 CHF.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget – Réparation de la toiture du pavillon du Simplon

Dans le bâtiment Roseau, au vu du mauvais état de la toiture du pavillon, des travaux ont dû être réalisés en urgence. On a dû refaire l'étanchéité. Seule bonne nouvelle, on a pu constater que malgré le passage de l'eau il n'y a pas eu d'apparition de moisissures. Certes, ces bâtiments sont voués à une retraite prochaine, mais celle-ci n'arrive pas avant 2027 et la redistribution des élèves. Il faut donc faire des réparations entre-temps, non prévues au budget. On ne fait que le minimum vu le destin de ces bâtiments... L'aluminium qui sera employé pour les travaux sera à terme largement récupéré lors du démontage des bâtiments.

La dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget se monte à 32'844.90 CHF.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget – Réparation de canalisations et achat de consommation d'eau pour la Ferme du Village

La Ferme du Village de Renens souffre de problèmes d'alimentation en eau. Le bâtiment, vétuste, est transformé. Les canalisations ont dû être remplacées en urgence car elles fuyaient. Les travaux ont aussi révélé des problèmes de sécurisation sous la charpente, et une fuite d'eau dans le toit. L'ensemble des travaux représente une enveloppe de 48'000 CHF environ, fuite d'eau comprise, mais dans ce genre de cas on essaye de négocier avec les SIE pour la payer au tarif « maraîcher », étant entendu que l'eau est perdue dans la terre et ne suivra pas le processus d'épuration habituel. Il y a donc ici une chance de réduire la facture d'eau.

Questions des commissaires

L'exception pour l'eau perdue en cas de fuite est prévue dans le règlement, rappelle un commissaire. La Commission d'alors avait même émis un vœu pour introduire dans le règlement cet aspect. Il ne devrait donc pas y avoir à « négocier » avec les SIE mais simplement à pointer le règlement.

- Nous le rappellerons au SIE.

Si l'eau a été perdue dans le sol et qu'il n'y a pas de compteur, comment peut-on savoir quelle quantité d'eau est concernée ?

Il y a une séparation des compteurs entre le locataire de l'appartement et le local de la ferme, maintenant qu'il s'agit d'entités séparées.

La dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget se monte à environ 48'000 CHF, soit 35'000 CHF pour la réfection des canalisations et 13'000 CHF pour l'achat de la consommation d'eau.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget – Mandat de l'ARASOL pour reprendre les tâches de réception, d'analyse des demandes, d'orientation et d'accompagnement de l'Office du logement

À la suite de la démission de la responsable de l'Office du logement durant l'été 2024, la Municipalité a mandaté l'ARASOL pour reprendre ses tâches en attendant l'engagement d'une nouvelle personne. Un contrat de prestation a été élaboré, pour un montant d'un peu moins de 73'000 CHF. Il s'agit de tenir un guichet pour les personnes en recherche de logement. Comme le poste de la personne n'est pas repourvu côté Renens il y aura à terme une diminution du coût de l'Office du Logement (de Renens). Les délais mis en œuvre ne permettent pas forcément de une transition où la personne sur le départ forme le ou la remplaçante.

Questions des commissaires

Comment sont décomposés ces 72'000 CHF pour seulement un demi EPT? J'ai l'impression qu'on paye deux fois les choses... il n'y a pas de bureau supplémentaire...

- C'est pour neuf mois en plus! La mise à disposition de la personne, les charges sociales pour la période octobre-juin, les frais d'infrastructure de 30% de la masse salariale, des frais généraux de 9%. Tout cela couvre l'ordinateur, la place de travail...

Le mandat est limité dans le temps ?

- Nous nous donnons neuf mois pour établir une période d'évaluation. Nous avons vu avec ReLog qui s'occupe du logement, de la confection de dossiers... Il y avait le projet Apollo, on intègre ces réflexions pour savoir quelle suite donner. On souhaite évaluer le modèle, voir ce qui est déléguable ou non. On ne voulait pas former les gens à ce poste et faire ça pour un mois. Donc on part sur au moins neuf mois, prolongeable si le modèle est efficient.

La dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget se monte à 72'975.00 CHF.

Communication – Augmentation de la taxe sur l'épuration et l'évacuation des eaux à partir de 2025 à Renens.

La STEP se modernise, elle est désormais capable d'enlever les médicaments, les drogues et d'autres substances des eaux usées. En conséquence, ses tarifs évoluent eux aussi. Il s'agit d'une augmentation de la taxe sur l'épuration et l'évacuation des eaux en 2025 à Renens. Le passage est de 90 centimes par mètre-cube à 1,50 CHF le mètre-cube.

Questions des commissaires

C'est Lausanne qui nous facture ces montants ?

- En effet, c'est près de Vidy que tout se joue. Mais l'évolution implique aussi le remplacement des collecteurs, alimentés par le fonds, et les travaux de modernisation de la STEP.

Quel est le revenu supplémentaire pour Lausanne ? Combien ça coûte en moyenne pour un habitant?

- Sur la base de chiffres rapidement trouvés sur Internet, avec 51 m³ de consommation moyenne, on arrive à 10.- CHF supplémentaires par mois pour une famille de quatre personnes.

Préavis 75-2024 – Crédit de construction pour la transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz

Le projet est une étroite collaboration avec la direction scolaire et le Canton. Il s'agit d'un préavis phare de la législature, consécutif au concours d'architecture. Il faut mettre en place les "provisoires" pour être prêts à lancer les travaux dans les années 2025-2026. On fait les salles de gymnastique en alternance pour qu'une reste disponible pour les élèves. On a encore un peu de temps pour trouver une solution pour bien organiser le tout, avec peut-être un second préavis à la clef. On aura fini en 2027 la première grosse étape et un nouveau préavis pour la déconstruction de Pépinières Saugiaz et la réarborisation de la parcelle.

Le Préavis concerne un montant net de 23'135'900 CHF.

Préavis 76-2024 – Réaménagement des arrêts de bus tl pour la ligne 33

Ce montant est une demande de crédit d'investissement pour mettre en conformité les arrêts selon la loi LHand, la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Les bords des trottoirs seront revus soit en hauteur soit en largeur, et le préavis donnera aussi l'occasion de refaire la bande de roulement du bus (la partie où le bus s'arrête, qui s'use beaucoup plus vite que le reste de la chaussée à cause du poids du véhicule).

Dans le financement, il y a une participation de la ville de Prilly pour un arrêt commun aux deux villes – le trottoir est à Prilly et la chaussée à Renens.

Questions des commissaires

On parle de la ligne 33, mais tous les arrêts du BHNS sont mis en conformité de la même façon lors du chantier?

- Oui. On profite de chaque chantier pour mettre en conformité les arrêts. La seule exception concerne ceux qui doivent disparaître avec le tram. On ne met pas en conformité des arrêts qui seront obsolètes.

Le Préavis concerne un montant de 2'411'600 CHF.

Délibération de la COFIN

Les commissaires s'inquiètent de l'augmentation de la taxe sur l'épuration et l'évacuation des eaux. Les deux préavis ne donnent pas lieu à débat.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 75-2024 sont acceptées à l'unanimité.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 76-2024 sont acceptées à l'unanimité.

- **M. le Président**

Avant d'ouvrir la discussion, je tenais juste à saluer M. Michaël Perrin, notre boursier communal arrivé en tribune il y a quelques minutes.

J'ouvre la discussion sur ce rapport de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, je remercie M. Montabert et sa commission pour le travail accompli, clôt la discussion et passe au point 8.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

A part de se réunir à la fin de la séance pour fixer une date, le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT. J'ouvre toutefois la discussion. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Je passe la parole à M. Rachid Taaroufi pour le rapport de l'Arasol

- **Rachid Taaroufi, PSR**

Le conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni le mardi 24 septembre 2024 à Ecublens.

Lors de cette séance, notre collègue, Monsieur Basile Zufferey a été assermenté en tant que nouveau conseiller du Conseil intercommunal de l'ARASOL.

Le Conseil Intercommunal a aussi élu les suppléant·e·s de la Commission de gestion.

Ensuite le Conseil Intercommunal a accepté le budget 2025 de l'ARASOL. Ce budget repose sur la même structure financière que les années précédentes. L'accent est mis essentiellement sur les coûts des tâches régionales. Il y a un équilibre entre le budget du CSR et l'Agence qui sont pris intégralement en charge par le Canton. Les frais de fonctionnements sont revus à la baisse pour s'accorder avec les charges effectives de 2023. Une nouvelle grille de rémunération, inspirée par le système Decfo Sysrem, sera mise en œuvre dès le 1er janvier 2025. Grâce aux ajustements effectués en cours d'année 2024, cette mesure n'implique pas de besoin supplémentaire en termes de financement. Face à l'accroissement exponentiel des activités du secteur logement, une nouvelle demande a été soumise à la DGCS pour augmenter les EPT de 0,6 et la région supportera la moitié de ce coût. Ouverte en 2023, la POS a montré des résultats positifs. Une évaluation par la HETSL est souhaitée. Une demande de financement complet par le Canton est en cours. Un montant de CHF 25'000.-, soit la moitié du coût total, est prévu au budget au cas où le Canton n'entrerait pas complètement en matière. Le mandat de la HETSL débiterait en 2025. Si le canton n'entre pas en matière sur le projet, l'ARASOL renoncerait à cette évaluation. Le coût net par habitant budgété est de Fr. 7.27 (Fr. 6.48 en 2024) soit une augmentation de Fr. 0,79.

Prochaines dates à retenir :

- La Commission de gestion se réunira le mercredi 21.05.2025
- Le Conseil intercommunal se réunira le mardi 24.06.2025

Membres de l'ARASOL Renens :

- Madame Carole Castillo
- Madame Rosana Jolia
- Monsieur Basile Zufferey
- Monsieur Taaroufi Rachid, rapporteur

- **M. le Président**

Je passe la parole au rapporteur de l'ORPC

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste une communication en tant que Président de la CRI : nous avons reçu les membres de l'ORPC, le planning 2025 :

Conseil intercommunal : mardi 27.05.2025 - mardi 04.11.2025 Aula de la Plaine, Chavannes-près-Renens

Rapport de bataillon : mardi 03.05.2025 Bussigny

Commission de gestion : mardi 08.04.2025 - mardi 16.09.2025 Salle du Conseil, bâtiment administratif de Villars-Ste-Croix

Rapport de l'ORPC

En l'absence de M. Guedes, il m'a transmis son rapport pour l'ORPC, je vais vous en donner lecture incomplète, vous comprendrez qu'on essaie d'écourter un peu le tout. (Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal)

En date du 24 septembre 2024, la Commission de Gestion de l'ORPC s'est réunie à Villars-Sainte-Croix, afin d'examiner et voter le budget 2025.

La première chose à noter est que le budget à voter est le plus bas depuis 2022. Lors de cette séance, il est de remarquer que l'ensemble des remarques émises et le vote "contre" donné par les membres de Renens lors du vote des compte 2023, ont marqué les esprits tant au sein de la CODIR, le Commandant et la Trésorière ainsi l'ensemble même de la COGEST. En effet, ils ont à plusieurs reprises prêté une spéciale attention quant à savoir si les réponses données et les détails fournis étaient satisfaisants pour le représentant de la commune de Renens, étant conscients que c'est à celle-ci d'en supporter la plus grosse charge.

Plan Tetris

Le commandant ainsi que le CODIR, nous expliquent que cela fait depuis 2006, qu'ils entendent parler d'une centralisation au niveau cantonal. Ils rappellent que cette décision aurait déjà eu avoir lieu en juin 2023 et que malgré cela rien n'a encore été décidé. Ils nous ont informés que la commission en charge de proposer un préavis recevra seulement l'ensemble des documents en juin 2025. Donc, le délai de fin 2024 tel que mentionné par le communiqué officiel de l'État de Vaud semble irréalisable. Finalement, ils nous informent que même si cette décision venait à se préciser, sa mise en place ne sera effective que dans 5-6 ans dans les meilleurs délais. Lors de celle-ci, il a été souligné par toute la commission, l'ensemble des réponses détaillées et compréhensibles données par le CODIR, le Commandant ainsi que la trésorière.

Le budget 2025 a été approuvé par la COGEST à l'unanimité. En date du 5 novembre 2024, l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois s'est réunie à la salle de la Concorde à Chavannes-près-Renens afin de voter le budget 2025. Lors de cette séance, quelques détails ont été amenés par la CODIR notamment au niveau de la réorganisation de l'État-Major de la PC pour l'Ouest-Lausannois. Celle-ci nous a expliqué que le poste de la commandante a été repris par le commandant en second, Monsieur Stéphane Sahli, ainsi que le remplacement du responsable opérationnel par un employé déjà en poste. C'est à l'unanimité que le budget 2025 a été approuvé et adopté par l'ensemble de la commission ORPC.

- **M. le Président**

Merci M. Borloz, j'ouvre la discussion sur ces deux rapports. La parole n'étant pas demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

- **M. le Président**

Je vous annonce ne pas avoir reçu de modification dans les commissions. J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant, le plat de résistance de cette soirée.

11. Budgets 2025

- **M. le Président**

Je vous fais part de la procédure de traitement du budget.

Je vous rappelle que le budget est régi par les articles 97 à 105 du règlement du Conseil communal.

1) M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, nous lira un résumé du rapport de la Commission.

2) Par la suite, j'ouvrirai la discussion sur le fond des budgets 2025, à savoir :

- de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy
- de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
- de la Ville de Renens

3) par la suite la parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond.

4) Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère.

5) Une discussion sera ouverte à chaque chapitre. Les éventuels amendements devront être proposés lorsque le chapitre concerné sera abordé. Merci de bien vouloir les formuler par écrit. Ils seront ensuite débattus.

6) Une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

7) Une discussion sera également ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy

8) Une discussion sera aussi ouverte sur l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

9) Ensuite une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets.

10) Finalement, les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

Je prie M. Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre au micro afin de donner lecture du résumé de son rapport. (Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal)

- **M. Stéphane Montabert**

Préambule

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à quatre reprises, les 28, 30 et 31 octobre et le 4 novembre, pour l'examen des budgets 2025 de la Commune de Renens, le budget 2025 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, le budget 2025 de la STEP de Lausanne-Vidy, et le budget 2025 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ; et enfin, pour une délibération finale et un vote.

Le découpage des séances s'est organisé ainsi :

- Lundi 28 octobre
 - Présentation générale du budget 2025
 - Administration générale – Informatique – Sécurité (incluant le SDOL)
 - Jean-François Clément, syndic
 - Michel Veyre, secrétaire municipal
 - Romain Roy, chef du Service informatique
 - Benoît Biéler, Directeur bureau SDOL
 - Police de l'Ouest Lausannois
 - Jacques-André Chappuis, Premier-Lieutenant à la POLOuest
 - Finances
 - Michaël Perrin, chef du Service Finances
 - Laurence Favre, adjointe du chef de Service
- Mercredi 30 octobre
 - Culture – Jeunesse – Affaires Scolaires
 - Nathalie Jaccard, municipale
 - Michelle Dedelley, cheffe de service
 - Sport – Intégration – Ressources Humaines
 - Oumar Niang, municipal
 - Bertrand Levrat, chef du Service SIR
 - Entente SDIS Malley Prilly-Renens
 - Damien Chatelan, Commandant SDIS Malley, Prilly-Renens
 - Enfance – Cohésion Sociale
 - Jean-François Clément, syndic
 - Georges Chevallaz, chef du service ECS
 - Entente SDIS Malley Prilly-Renens
- Jeudi 31 octobre
 - Bâtiments – Domaines – Logement
 - Didier Divorne, municipal
 - Frédéric Perrin, adjoint au Chef de Service
 - Jean-Claude Bourgeois, adjoint au Chef de Service
 - Gestion Urbaine – Développement durable
 - Patricia Zurcher, municipale
 - Caroline Tacchini, cheffe de service
 - Urbanisme – Infrastructures – Mobilité
 - Tinetta Maystre, municipale
 - Martin Hofstetter, chef de service Urbanisme
 - Christophe Sarda, chef de service Infrastructures-Mobilité
 - Entente Mèbre-Sorge
 - Commission STEP de Lausanne-Vidy
- Lundi 4 novembre
 - Délibérations finales et vote

Les Commissaires de la COFIN adressent à toutes les personnes impliquées dans l'examen des budgets leurs remerciements pour leur disponibilité, et la qualité de leurs réponses aux questions posées.

Malgré l'organisation des séances décrite ci-dessus, l'ordre de la table des matières du Budget 2025 est préservé dans l'examen du budget en détail, ci-après.

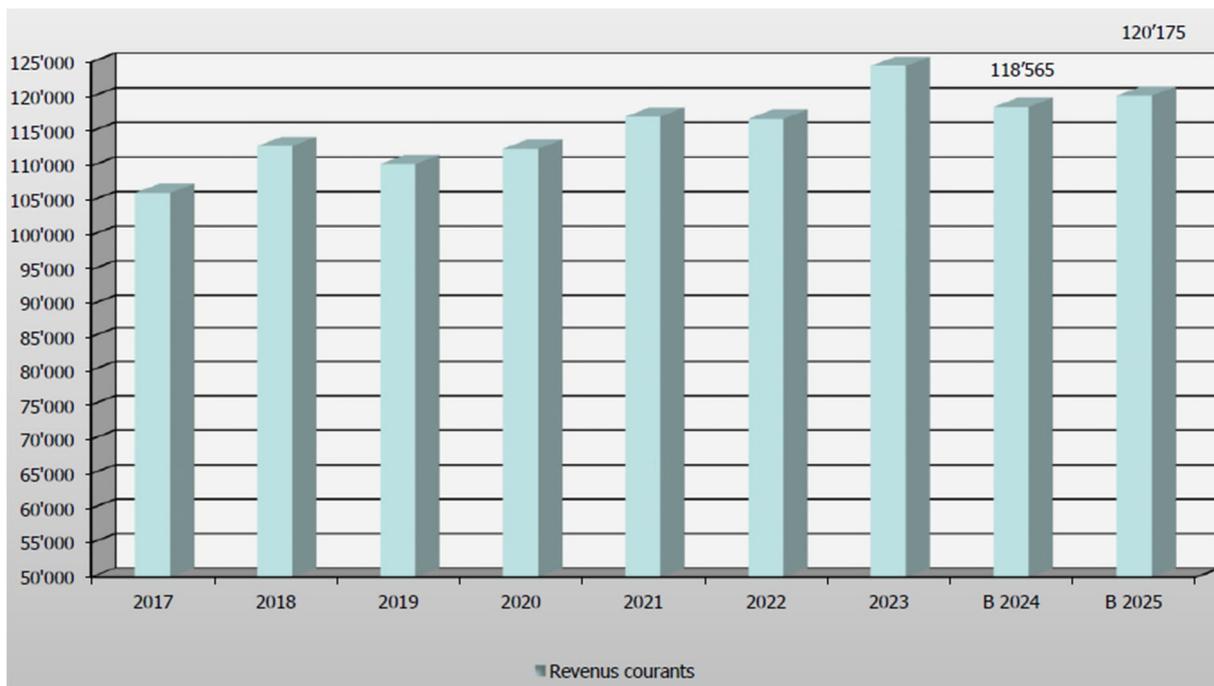
Tableau de présence des Commissaires

Membre	28.10	30.10	31.10	4.11
Eugène Roscigno (PS)	✓	✓	✓	✓
Pascal Golay (PLR)	✓	✓	✓	✓
Vincent Keller (Fourmi Rouge)	✓	✓	✓	✓
Marie-Claude Kohler (Vert.e.s)	✓	✓	✓	✓
François Delaquis (PS)	✓	Excusé	✓	✓
Carole Castillo (Fourmi Rouge)	✓	✓	✓	✓
Melinda Zufferey Merminod (Vert.e.s)	Absente	Absente	Absente	Absente
Pascal Waeber (PLR)	✓	✓	✓	✓
Stéphane Montabert, Président-rapporteur (UDC)	✓	✓	✓	✓

Présentation générale du budget 2025

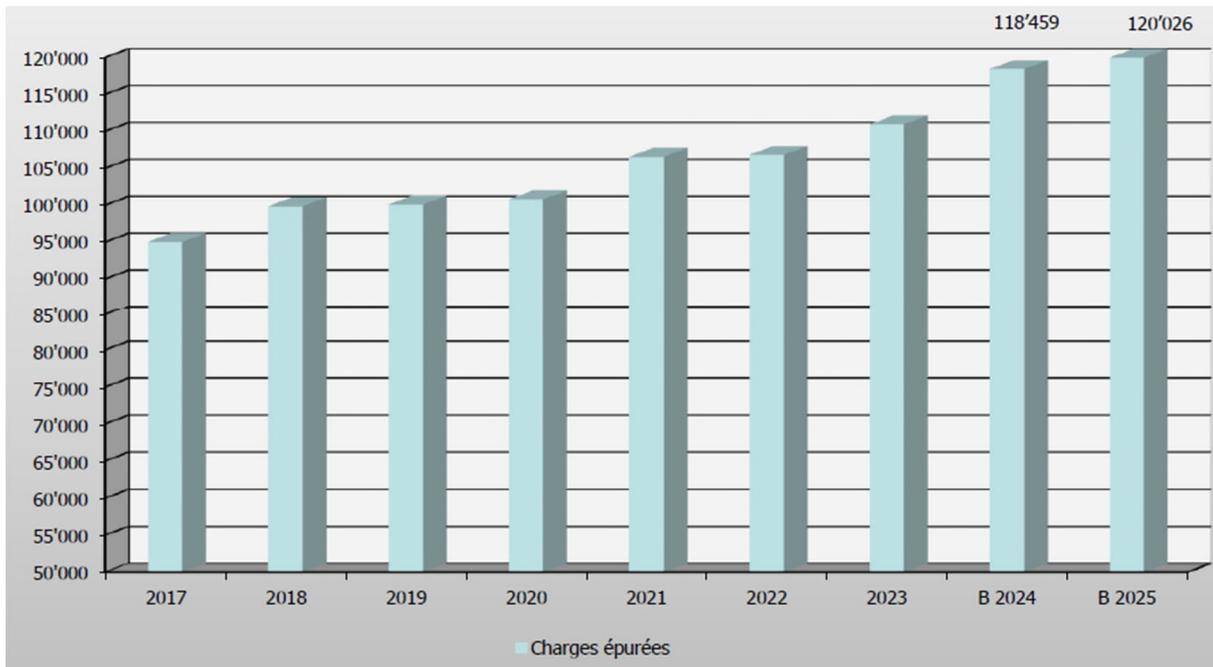
Le détail de ces chiffres peut se trouver dans le Préambule du budget, couleur rose, pages I à XXIII.

Revenus épurés, en milliers de francs



Les Revenus courants de la Commune de Renens suivent depuis plusieurs années une « progression irrégulière ». Les revenus de l'année 2024 et ceux budgétés pour l'année 2025 sont en-dessous de l'année exceptionnelle de 2023, mais restent en progression par rapport aux chiffres des exercices précédents.

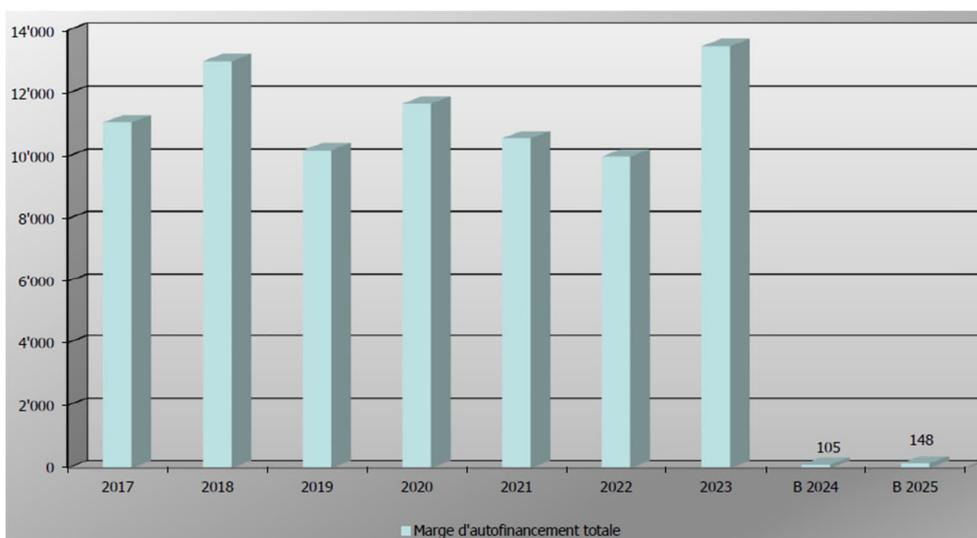
Charges épurées, en milliers de francs



Les Charges de la Commune de Renens augmentent de façon nette en 2024 et 2025 à cause des chantiers majeurs approuvés dans le plan des investissements – essentiellement les travaux du Tram et du BHNS. Indépendamment de cela, les charges de la Commune augmentent : indexation de 1% sur les salaires en 2025, personnel supplémentaire pour 2,4 EPT (Équivalent Plein-Temps) liée au simple accroissement des tâches en rapport avec l'augmentation de la population, et personnel pour 3,7 EPT consécutifs à des demandes approuvées par voie de préavis par le Conseil Communal (Site du Censuy, Plan Climat, et Sport).

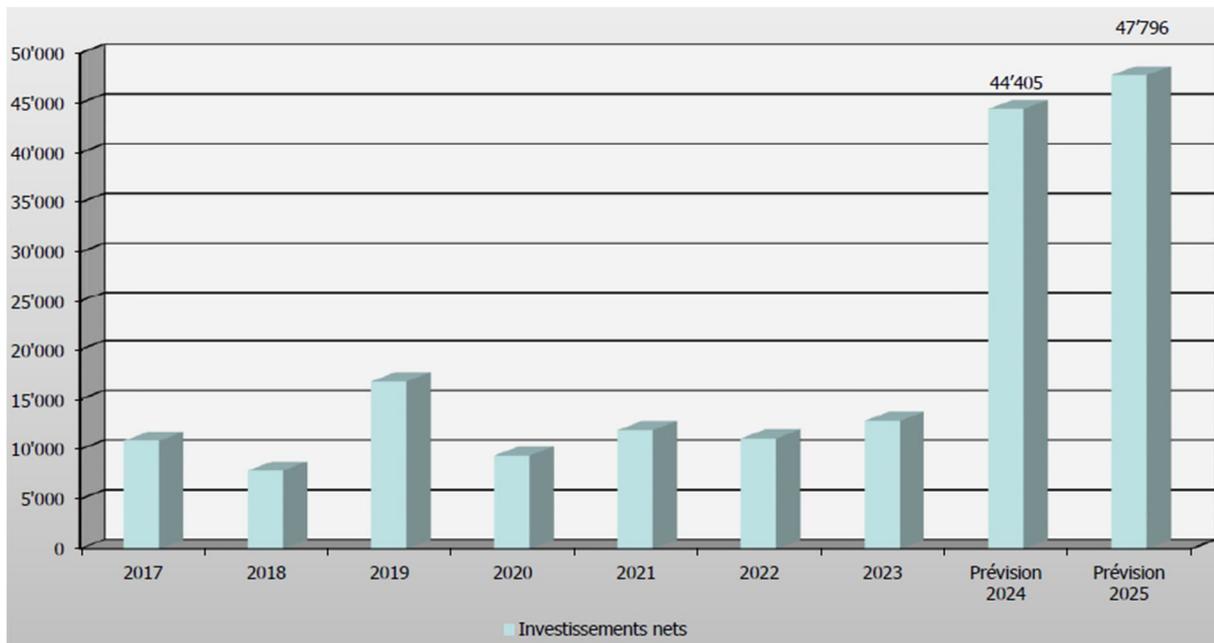
Les charges 2025 tiennent aussi compte du festival Festimixx qui a lieu un an sur deux. Il compte directement pour environ 240K CHF, mais la réalité est plus nuancée puisque différents dicastères de la Municipalité sont impliqués dans la tenue du festival, ce qui altère un certain nombre de leurs lignes budgétaire par nature.

Marge d'autofinancement, en milliers de francs



Du fait des chantiers majeurs dans lesquels la Commune de Renens est engagée, les marges d'autofinancement en 2024 et 2025 sont du domaine du symbolique, tout en restant positives – ce qui est un indicateur économique important, notamment du point de vue de la solvabilité de la Commune vis-à-vis des entités auprès desquelles elle emprunte. La Municipalité rappelle toutefois que, si l'entier du Plan des Investissements est porté au budget, il arrive rarement que tout ce qui est planifié soit finalement réalisé, à cause de changements de priorité ou de retards. La marge d'autofinancement constatée lors des comptes est souvent meilleure que celle portée au budget.

Investissements nets, en milliers de francs



Partant du tableau précédent, les Investissements nets expliquent largement la réduction de la marge d'autofinancement.

Question sur les pages XX et XXI, Investissements 2025 – Les chiffres se rapportent bien au Plan des Investissements 2024-2028 ? Pour les priorités 1, 2 et 3 ?

- Oui, si on considère le patrimoine financier, ce qui est correct.

Tableau synthétique des mouvements financiers

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Résultat d'exploitation (avant variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements")	3'735'808	1'821'195	3'971'529	-7'609'600	- 8'353'800
Variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements"	- 2'206'800	- 1'471'200	- 1'103'400	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à Capital	1'529'008	349'995	2'868'129	- 6'109'600	- 6'853'800
Marge d'autofinancement	10'575'893	10'001'158	13'502'215	105'100	148'500
Investissements	11'923'716	11'094'271	12'863'974	44'405'000	47'796'000
Degré d'autofinancement	88.70 %	90.15 %	104.96 %	0.23 %	0.31 %
Capital	19'583'358	19'933'352	22'801'481	16'691'881	9'838'081
Fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements"	21'510'260	22'981'460	24'084'860	22'584'860	21'084'860

Les mouvements financiers décrits dans ce tableau montrent les bascules entre le capital, les investissements, et le Fonds de réserve « Pour renouvellement et amortissements » prévu spécifiquement pour soutenir des projets d'infrastructure de la Commune. Néanmoins, on voit que le capital communal « au sens large » est passé d'environ 40 millions en 2021 à environ 30 millions quatre ans plus tard, du fait notamment des investissements communaux. Les investissements sont financés à hauteur de 30% par les fonds propres et à 70% par voie d'emprunt.

Cette nuance entre le Capital communal et le Fonds est vouée à disparaître à terme, avec une réforme de la comptabilité vaudoise appelée MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2), dont la mise en application est prévue pour 2027. Tout sera alors intégré dans le Capital.

Question sur la page XII, Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise – On voit dans les chiffres un effet positif net (Résultats net acomptes) de près de 500K CHF dans la colonne Écart 2024/2025. Comment parvient-on à un tel résultat ?

- Budgétairement parlant, ce chiffre est correct, mais la nature même du calcul péréquatif rend difficile toute estimation réaliste. Aujourd'hui, on est dans un simulacre de simulation... On a pris les Comptes 2023 et fait un calcul, mais on sait que la réalité sera différente. On a adapté la péréquation parce que nos calculs sont ajustés vis-à-vis des effets extraordinaires... Le Boursier communal peut dire qu'on a fait « moins faux » que le Canton. Si en 2025 on a le même écart lié aux revenus standardisés qu'en 2023, ce montant sera juste, mais on ne peut pas le savoir aujourd'hui. La facture sociale était répartie sur un plus grand nombre de personnes, on espère qu'elle sera lissée ; mais on est dans le flou.

Budget par Dicastère

Administration générale – Informatique – Sécurité

Administration générale

Pas de remarques globales de la Municipalité.

Question sur le compte 1000.3185.01 Frais techniques séances du Conseil communal (p. 3) : le prix a doublé ?

- La prestation Sonomix coûte effectivement plus cher, mais il faut relativiser. La prestation n'avait pas été augmentée après des années. On est passé de 200 CHF à 400 CHF par séance, et cela ne nous a pas paru excessif. Il y aura un dépassement sur les Comptes 2024 pour cette même ligne.
Par ailleurs, il n'y aura plus de canal télévisé pour la rediffusion des séances du Conseil communal, celles-ci n'auront lieu que sur Internet.

Question sur le compte 1001.4361.03 Jetons de présence versés par des tiers (p. 3) : de quoi s'agit-il ?

- Il s'agit d'une rétrocession aux finances communales des jetons récoltés par la Municipalité, au travers des différents mandats exercés par les Municipaux de Renens dans le cadre de leurs fonctions.

Question sur le compte 1010.3185.02 Honoraires et frais d'expertise (p. 3) : Qu'est-ce qu'on attend d'une « externalisation de la mise en page du rapport de gestion » ?

- Nous avons toujours eu pour habitude de confier ce travail à des graphistes stagiaires. Or, c'est de plus en plus difficile de trouver des graphistes stagiaires, malheureusement, aussi on a souhaité mandater des graphistes externes professionnels. L'idée n'est pas d'arrêter de faire appel à des stagiaires mais de valoriser ce travail. Si ça se passe bien et qu'on trouve finalement un stagiaire, l'argent ne sera pas dépensé.

Question sur le compte 1012.3011.00 Traitement personnel fixe (p. 4) : Pourquoi ce transfert des archives vers le secteur informatique ?

- De plus en plus, les notions d'archive et d'informatique sont liées. On est parti avec l'idée d'un archiviste pour en faire un informaticien, mais on s'est rendu compte que le poste serait mieux pourvu avec un informaticien maîtrisant les outils et avec une sensibilité d'archiviste. Le transfert de personnel en découle, logiquement.

Question sur la section 1070 Promotion économique et tourisme (p. 6) : il y a une époque où Renens avait un délégué à la promotion du tourisme... Et il fallait revenir avec un préavis. Où en est-on ?

- Le préavis est prévu. On doit encore finaliser la vision de la promotion économique, ce qui n'a rien de simple. Une personne qui puisse être proche des start-ups et des scale-up, des commerces... Ça faisait trop de pattes au mouton. La fonction a été répartie, avec l'ACR (Association des Commerçants de Renens) avec le Municipal Oumar Niang et le Syndic Jean-François Clément, avec M. Andrea Rombaldi pour représenter la Commune auprès des Ateliers de la ville de Renens et des organisations économiques, pour la place du Marché on a pris une agence...
Comme on le voit, le sujet est vaste. Il y a beaucoup d'instances qui tournent autour de la promotion économique, mais il faut la rendre plus visible.

Informatique

L'informatique de la Commune de Renens est en grand chantier. Elle vise à améliorer l'efficacité transversale de l'administration. Énormément de chantiers ont été amorcés sans être terminés, le travail est assez colossal pour revenir à un niveau adéquat. On peut reprocher au service que ces projets prennent plus de temps que prévu, mais c'est une petite équipe... Beaucoup de projets en parallèle ont des impacts sur le travail quotidien, le service étant transversal.

Question sur la section 1100 Service informatique (p. 7) : Y a-t-il de la refacturation de toutes les prestations que le service assure pour le compte d'autres éléments de l'administration ?

- Oui mais pas pour tout. SIRH est par exemple entièrement porté par le service, malgré son utilité centrée sur les Ressources Humaines.
En 2027, ce sera plus transparent avec MCH2... Le service informatique refacturera aux différents secteurs. Pour l'instant on impute quand on doit déterminer un coût : crèches, ou que l'on refacture quand c'est à l'extérieur de la Commune : bibliothèques scolaires ; ou quand les dépenses sont financées par des taxes.

Question sur le compte 1100.3185.02 Honoraires et frais d'expertise (p. 7) : l'explication associée au compte n'est pas très claire. Pourriez-vous entrer dans le détail ?

- Notre système SIRH subit une grosse mue, avec une montée de version. Plus on attend, plus on a du travail pour faire cette évolution... Avec elle viennent les nouvelles évaluations annuelles du collaborateur ; une partie ERP avec Abacus et Innosolvcity. Certaines applications ont besoin d'un renforcement sécuritaire, notamment les applications de crèches et garderies, et aussi du point de vue métier : facturation par exemple. Le logiciel de ticketing actuel pour la salle de spectacle va mourir, il va falloir trouver une solution... Comme expliqué en introduction, l'informatique de Renens est dans la fameuse transversalité avec RH, Finances, Environnement (outils de métrique) on ne peut pas répondre à toutes les demandes. La réservation concerne aussi l'événementiel, comme la location des terrains de foot...

Sécurité Publique (Police de l'Ouest Lausannois)

Compte 15 – Sécurité Publique (p. 8) : la Municipalité fait état d'une augmentation d'un demi-million sur un budget d'environ six millions.

Question sur le compte 1500.3521.01 – Est-ce que le budget global augmente, ou est-ce une modification comptable due à la disparition de REGIO ? *[Note : le projet REGIO, dispositif de police intégrée décentralisée, était opérationnel depuis le 1er mars 2019. Des patrouilles mixtes de la Police de l'Ouest lausannois et de la gendarmerie collaboraient sur le terrain.]*

- Cette augmentation n'est pas liée au concept REGIO. Dès le départ, le projet ne devait rien coûter.

Mais on n'aura plus la Gendarmerie sur le terrain ?

- On donnait à la Gendarmerie en complément. Le pourcentage d'interventions du projet REGIO représente 2% de mutualisation des forces et petit judiciaire. On parle de 200-250 interventions par année, c'est faible. On a pu mutualiser certains frais... La Police de l'Ouest Lausannois reste le primo-intervenant.

Alors à quoi correspond cette augmentation ?

- Globalement il y a 8,24% d'augmentation du budget, et au sein de celui-ci 8,8% d'augmentation des charges du personnel. Ces évolutions concernent tous les services : chancellerie, police du commerce, etc. Il y a de nouveaux quartiers à Crissier et Bussigny, des établissements publics, la police a plus de demandes de délivrance d'autorisation pour les manifestations, de surveillance etc. La majeure partie des augmentations est liée à cela, avec plus d'EPT. Sinon il y a des augmentations liées à l'informatique, le projet Odyssee a été gelé. Le Canton nous aide mais ça nous coûte 150K CHF, et il y a des frais pour d'autres prestations informatiques.

Il y a une augmentation de la population, mais elle atteint un palier. L'effectif policier devait arriver à un plateau, non ?

- Le nombre d'aspirants a baissé. On avait augmenté l'effectif des aspirants de 6 à 10 pour pallier le manque récurrent d'agents, et maintenant on arrive à l'effectif plein, si bien que le nombre d'aspirants a été réduit à 4. Il y a des années pleines et creuses pour la formation et le turnover. Du point de vue financier il y a aussi des variations, avec parfois plus de contentieux donc des paiements retardés car soumis aux tribunaux, etc. Tout cela obéit à des tendances qu'il est difficile de prévoir à long terme.

La clé de répartition des coûts de la Police de l'Ouest Lausannois est-elle reconsidérée après les évolutions de population ?

- Le coût de la POL est pondéré selon trois critères :
 - Le nombre d'habitants, critère comptant double dans le calcul ;
 - La valeur du point d'impôt ;
 - Le nombre d'interventions.

Pour 2025, on a un coût par habitant qui ressemble à celui de 2016... Et on a une activité importante sur les chantiers, leur sécurisation. On demande aussi des policiers sur le chemin de l'école, et une police administrative. Un EPT a été pris sur cette dernière tâche pour assurer un meilleur suivi des encaissements ; et aussi contrôle des patentes, commerces, restaurants et ouverture des magasins...

Combien d'EPT sont au total à la POL?

- Il y a 166,8 EPT, découpés en 117,8 EPT pour les policiers, 14 EPT pour des Assistants de Sécurité Publique (ASP), et 35 pour du personnel civil.

Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois

Direction 19 – Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois (p. 9) : selon les termes de la Municipalité, on est dans la continuité de l'an passé. Le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL) a fêté ses vingt ans d'existence en 2023.

Section 1980 – SDLN – Frais de fonctionnement (p. 11) : le SDNL signifie Schéma Directeur du Nord Lausannois. Il correspond à 3 EPT au total. Selon la Municipalité, il s'agit d'une petite structure, mais très efficace.

Question sur la direction 19 – Pourrait-on regrouper à Renens les trois pôles (Ouest, Nord, Est) des Schémas Directeurs ?

- C'est bien entendu possible mais ce genre de décision dépend du Conseil d'État. Jusqu'en 2013, ces structures étaient hébergées à Perrelet mais ce n'est plus possible aujourd'hui faute de place. Il s'agit aussi de garder la capacité de travailler, la dynamique, avec une forte adhésion des huit communes pour le SDOL en particulier.

Finances

Les aspects financiers généraux sont abordés dans la Présentation générale du budget 2025 au début de ce rapport.

Question sur la section 2027 Péréquation intercommunale vaudoise (NPIV -> 2025) (p.16) : Quelle différence entre la PIV actuelle et la Nouvelle PIV dès 2025 ?

- Du point de vue comptable, la péréquation est regroupée dans la section 2027. Sur la base d'un calcul rapide, avec la version actuelle, qui s'éteint en 2024, on avait au maximum droit à 5,77 millions au travers de la péréquation, avant les dépenses thématiques ; et 7,2 millions pour celles-ci. Donc presque 13 millions au total, selon nos dépenses dans les thématiques. Maintenant, la nouvelle péréquation ne nous est pas très favorable. Avec la nouvelle NPIV 2025, celle-ci se monte budgétairement à 11,5 millions. Le différentiel est lié aux thématiques, transports, investissements, routes, et ça c'est perdu.

Renens a mis plein de préavis en route en 2024 afin de bénéficier des thématiques de l'ancienne péréquation, c'est habile, mais par la suite, on devra payer nous-même nos propres investissements. On voit avec un budget réel que les montants ne correspondent pas à ce qui avait été annoncé au niveau de la présentation de ce projet aux Associations de communes par le Conseil d'État vaudois.

- Dans le district, un certain nombre de charges sont prises par habitants. Et comme Renens est la commune avec le plus grand nombre d'habitants, ces calculs jouent en notre défaveur.

Question sur le compte 2027.3511.00 Participation à la facture policière (p. 16) : sur la réforme policière vaudoise, on nous avait dit que grâce à la nouvelle péréquation (NPIV) la police devait coûter moins cher...

- La facture policière a changé de place, elle part dans les finances. 720K CHF ont été budgétés en 2024 (compte 1500.3511.00), et 664K CHF ont été budgétés en 2025. Il y a effectivement une diminution, mais on est très loin de ce qui avait été promis par le Canton.

Centre Technique Communal

Le Centre Technique Communal est un élément important du budget, réunissant à lui seul quatre services et trois Municipaux.

Le budget 2025 ne bouge pas beaucoup. Pour les points d'attention, la Municipalité mentionne le compte 3710.3526.08 Fabrique de Malley – Frais de fonctionnement. Le budget de la Fabrique est en augmentation, suite au préavis 46-2023 « La Fabrique de Malley – poursuite de la structure communale » adopté l'an passé et à une diminution de la subvention cantonale.

Bâtiments – Domaines – Logement

Une comparaison rapide 24/25 montre une augmentation de 400K CHF au niveau des charges, de 275 CHF au niveau des recettes, soit une péjoration de 153K CHF des charges nettes. On les retrouve sur la mise en place de l'AIL (Aide Individuelle au Logement).

Question sur le compte 3003.3185.02 Honoraires et frais d'expertise (p. 17) : il y a une augmentation des mandats pour « l'établissement des CECB+ », explique le commentaire du compte. C'est un acronyme pour des normes d'énergie ?

- Tout à fait. Le CECB+ est une analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment et qui propose aussi des stratégies d'assainissement. Le CECB, sans le « + », ne fait que les analyses. Comme on est très lié au Plan Climat c'est une question d'analyse et aussi de budget.

Question sur le compte 3010.3185.29 Office du Logement (p. 19) : c'est pour l'AIL ?

- Il s'agit d'un mandat de prestation. On a calculé ce qu'on devrait verser à l'ARASOL pour la prestation du calcul des montants pour l'AIL, effectivement. La façon de faire adoptée par préavis a fait des petits, car d'autres offices procèdent désormais de la même façon.

Question sur le compte 3010.3655.23 Subventions prestations AIL (p. 19) : à quoi correspondent-elles ?

- Il y a des décaissements pour Renens.

Question sur le compte 3010.4515.22 Participation du Canton – Logements AIL (p. 19) : à quoi correspond cette subvention ?

- C'est la part cantonale du versement de l'AIL lui-même. Il est remboursé à des échéances différentes de ceux qui en bénéficient.

Question sur le compte 3358.3819.10 de l'immeuble Source 1 – Lausanne 17 (p. 27) : dans les pages roses, page XIV, on parle d'une régularisation des loyers.

- C'est par rapport au logement subventionné. Le Canton donne ce qui doit être mis dans le fonds de régularisation, c'est l'aide à la pierre pendant quinze ans, et à la fin du loyer subventionné on maintient une forme de réduction par rapport aux prix du marché. Cela sert aussi pour des travaux. Et s'il n'y a pas eu de travaux, on maintient les loyers tant que le montant du fonds le permet. On évite aussi ainsi le yoyo dû aux taux hypothécaires.

Question sur la section 3362 Village 10 (p.28) : c'est la Ferme du village. On parle de 15K CHF d'entretien par année ?

- Il y a une étude en cours pour sécuriser le bâtiment, avec des enfants qui circulent... C'est une estimation car l'étude n'est pas aboutie.

N'y avait-il pas un projet dans les cartons pour rénover cette ferme ?

- C'est pour ça qu'on a que six mois de loyer, il y aura une rénovation intérieure. Si on arrive à suivre avec un préavis on pourra faire la rénovation... Mais on assure déjà la partie pédagogique pour les écoles qui emploient ce bâtiment.

Gestion Urbaine – Développement Durable

Surnommé « GuDD » le service Gestion Urbaine et Développement Durable ne voit pas en 2025 d'énormes variations par rapport à 2024, mais des variations tout de même.

A la section 3610 logistique et maintenance, l'augmentation est dévolue à l'achat de machines et de matériel d'exploitation ainsi que véhicules et accessoires. C'est dans la ligne du service GuDD et du Plan Climat. Même si le service s'emploie à maintenir le matériel aussi longtemps que possible, il tente de remplacer le matériel par de l'électrique. Ce n'est pas toujours possible dans l'utilitaire, et pas toujours à qualité et performance égales ; si c'est le cas, bien sûr, on privilégie l'électrique. Mais les véhicules électriques sont toujours plus chers que leurs équivalents thermiques.

Il y a aussi une autre conséquence, sur l'entretien. Les machines du parc actuel sont vieillissantes c'est pourquoi on a rajouté 5K CHF pour faire face aux pannes plus nombreuses. Pareil pour les véhicules, avec une augmentation de 10K CHF pour les mêmes raisons, des véhicules dont il faut prolonger la durée de vie tant qu'on ne peut pas les remplacer faute d'équivalent électrique. S'il devait y avoir une panne majeure ou irréparable, la Municipalité passerait une demande PDM (Proposition de Décision Municipale) pour procéder à un remplacement en urgence.

L'année 2025 sera une année Festimixx. Certains montants se réfèrent donc au festival - logistique et maintenance, beaucoup d'implications dans le montage et démontage du festival, et les déchets non urbains (cendriers de poche, vaisselle de festival). Ainsi finalement que le nettoyage du site. Les dépenses sont comparables à la précédente édition du festival.

La COFIN émet un **Vœu** : « Constatant l'implication de plusieurs services dans l'organisation d'événements comme Festimixx, la COFIN aimerait connaître la participation communale, financière et en personnel, de façon plus lisible. »

Question sur le compte 3600.3011.00 Traitements personnel fixe (p.49) : le commentaire décrit « Nouvelle répartition comptable liée au changement du chef de service GuDD. » Il y a aussi une mention de ce poste dans le préambule, page VII postes accordés hors préavis, un poste d'adjoint au chef de service. N'y avait-il pas une adjointe ?

- Oui, mais elle est devenue cheffe de service. Mais l'ex-adjointe était déléguée au développement durable avec un poste d'adjointe.

Du coup, il n'y a plus de déléguée au développement durable, puisqu'elle a été promue...

- La pratique est plus complexe, puisque le poste est imputé de façon égale dans les quatre sections du GuDD. Dans la façon de travailler du Chef de Service, il lui paraît juste de procéder ainsi. L'administration GuDD requiert un Adjoint au Chef de Service à 80%. Il n'y a plus d'adjoint au Chef de Service depuis l'arrivée de la nouvelle. Un Adjoint à la Cheffe de Service a deux casquettes :
 - Prendre part aux activités des 4 sections, faire le suivi financier, administratif et RH
 - Apporter une compétence métier.

Ici, nous parlons d'un architecte paysagiste. Il est nécessaire pour le verdissement de la ville, selon la mise en place du PACOM et les besoins des autres services. On a toujours besoin de compétences en architecture du paysage. Tous les autres services ont un ou deux adjoints... Il faut un intermédiaire entre la Cheffe de Service et tous les collaborateurs qui la sollicitent sinon elle se noie.

Mais si le poste existait avant, il devait bien se trouver dans les budgets précédents ? La COFIN n'a rien contre l'EPT mais trouve étrange son imputation ... On ne découpe pas un poste en quatre sur quatre sections...

- L'EPT était resté au niveau de la section Durabilité qui doit mettre en œuvre le Plan Climat, il reste sous la forme d'un adjoint technique. Mais on doit avoir une approche uniforme dans la comptabilité de la commune.

Question sur le compte 3610.3114.00 achats MACHINES, matériel d'exploitation/entretien (p. 49) : les commentaires font état de l'achat d'une « Roulotte Food truck ». Pourquoi la Commune a-t-elle besoin d'un Food truck ?

- Le terme Food Truck induit peut-être en erreur. Il s'agit d'une roulotte, pensée pour être mise à disposition sur la place du marché. L'acquisition correspond à une demande du service Culture – Jeunesse – Sport qui gère les infrastructures de type tentes, etc. pour les manifestations. Pour faciliter la buvette, au lieu de devoir procéder au montage / démontage autour du marché à chaque fois avec des tentes, des tables, un frigo, etc. la roulotte nous permet de presque tout faire. Elle est déposée par un véhicule tracté et on la reprend après. Nous fournissons la roulotte, les autres services fournissent le personnel. Dans le compte 3630.3114.00 il y a des machines mais aussi du matériel : cendriers et vaisselle réutilisable. Une partie de ce matériel est refacturé dans le compte 3630.4359.00, mais pour le matériel on fait un geste pour les stands qui l'emploient, en ne leur refacturant pas entièrement le coût. Si un stand utilise des gobelets recyclables par exemple on ne lui refacturera que 75% des coûts assumés par la Commune.

Question sur le compte 3631.3170.02 Frais de manifestation (p. 52) : On parle encore de Festimixx. Quelle différence y a-t-il entre les déchets urbains (p. 52) et les déchets non-urbains (p. 51) ?

- Ce qui est urbain a trait au site : nettoyage des poubelles, du sol du site. Ce qui est non-urbain est lié aux participants à la manifestation. C'est effectué par un mandataire externe.

Urbanisme – Infrastructures – Mobilité

Pour ce qui est des travaux, on est dans la continuité.

Culture – Jeunesse – Affaires Scolaires

On essaye de stabiliser le budget... Il y a un développement des activités, la Fête de Noël, le 1^{er} août, et nous tenons à apporter un soin particulier à ces activités. Par ailleurs, la culture est frappée par des coûts plus élevés, notamment une augmentation générale liée aux cachets, à la logistique. Nous identifions cette progression comme une forme de rattrapage post-COVID.

Question sur le compte 5100.3012.02 Traitements personnel temporaire (p. 60) : ne devrait-on pas trouver ces montants sous la section 5117 lié à Festimixx ?

- Il y a plein de personnes qui vont travailler pour Festimixx. Il faudrait considérer chaque individu. Ici, il s'agit d'un soutien communal qui n'a pas été budgété dans Festimixx. On pourrait refacturer, mais où s'arrêter dans le principe de la refacturation ? On pourrait refacturer notre utilisation de la Salle de spectacle pour cette séance de COFIN comme des frais liés au fonctionnement de la COFIN, par exemple... Cette démarche est sans fin, aussi, on ne procède à des refacturations que quand on y est obligés, pour des raisons de taxe par exemple. Pour en revenir à Festimixx, derrière chaque animation il y a un soutien de la Commune.

Il y a eu un 0.4 EPT qui a été demandé, et on ne savait pas qu'il serait pour Festimixx...

- Il est inscrit au budget 2025 mais là l'imputation est différente car il s'agit d'un stagiaire, pas d'un poste pérenne. Le cas est un peu particulier, car on réengage le stagiaire de 2021-2022 parce qu'il est tombé en plein sur la période COVID... On l'a réengagé parce que c'est plus utile d'avoir quelqu'un qui connaît le projet, qui est du coup plus efficace dans ses efforts ; ce qui nous a permis de diminuer son activité de 100 à 70%.

Question sur la section 5199 Bâtiments scolaires (p. 66) : à quoi sert la location des bâtiments scolaires ? C'est de la refacturation ?

- Non, il s'agit réellement de revenus liés à la location de l'école par des entités externes. Ça peut être des sociétés locales qui louent un espace pour un projet particulier lors d'un weekend ou de vacances. Pour les comptes 5199.4271.12 et 5199.4271.16 collège de Florissant, cela concerne des classes louées par le Canton pour les classes de langage. Les salles de gymnastique ne sont pas couvertes par cette rubrique, car les sociétés sportives y ont un accès. La seule exception ici est la Salle de l'Hôtel de ville pour une utilisation non sportive de celle-ci.

Question sur le compte 5300. 3199.06 Coups de pouce (p. 67) : à quoi correspondent ces montants ?

- Ce sont des projets donnés aux jeunes, pour faire de la mise sous pli lors de campagnes de communication de masse ; de monter des tentes pour les festivités du 1^{er} août ; ce genre de choses. Ça leur permet d'effectuer de petits jobs courts, mais aussi de les confronter à des exigences liées au monde professionnel, comme être à l'heure, accomplir leur travail à satisfaction... Il y a de l'encadrement, mais le budget listé ici correspond aux indemnités. C'est encadré par les travailleurs sociaux. Notez bien qu'il ne s'agit pas d'un simple réservoir de main-d'œuvre, il y a un projet éducatif derrière.

Cette ligne couvre l'assurance accident professionnel ?

- L'assurance accident de la ville couvre les Coups de pouce. (Après vérification auprès des RH, les coups de pouce sont effectivement assurés en accident PROFESSIONNEL. Dans l'assurance accident, un nombre de personnes est déclaré, et l'on paie une prime spécifique pour ce genre de « contrat ».)

Question sur le compte 5320.3185.02 Honoraires et frais d'expertise (p. 72) : à quoi sert le « bureau de planification scolaire » mentionné pour expliquer la hausse de budget ?

- Il s'agit de répondre à un besoin de planification scolaire au-delà du District. Nous faisons appel à des spécialistes pour développer la planification scolaire. Les choses bougent vite. Il y a quelques années, il y avait une dizaine de départs et d'arrivées dans l'année. Maintenant ces variations sont plus importantes et se comptent en semestres, il y a de nouveaux quartiers qui sont construits, nous nous attendons à des variations plus fortes pour lesquelles nous avons besoin d'accompagnement. C'est un mandat ponctuel lié aux enjeux 2025.

Question sur le compte 5321.4332.00 Finances d'écolage (p. 73) : nous avons toujours cru que l'école était gratuite...

- Les sommes en question ne viennent pas des parents ! L'école n'est pas gratuite, du point de vue intercommunal, quand l'enfant ne va pas à l'école dans sa commune. Si un enfant est scolarisé dans une autre commune, il y aura une refacturation entre celle du domicile de l'enfant et celle de la commune qui héberge l'école où il suit sa scolarité. Pour Renens, cela concerne trois classes de raccordement (RAC) et une classe certificative. Ces classes reçoivent beaucoup d'élèves venus d'autres communes. Mais Renens envoie aussi de son côté des élèves ailleurs et paye pour ces prestations. Pour la comptabilisation de l'argent que Renens paye pour envoyer des enfants renanais dans d'autres communes, les frais sont portés à la ligne de compte 5321.3522.01.

Sport – Intégration – Ressources Humaines

Le Sport est un nouveau Dicastère créé avec cette législature, qui vit des succès comme la course 1020 Run. La manifestation sportive a remporté un franc succès avec 1295 participants inscrits. En vue de la politique sportive, une approche a été faite avec les huit responsables politiques et opérationnels de l'Ouest lausannois, afin d'envisager des éventuelles collaborations futures intercommunales.

L'Intégration ne porte pas que sur les aspects migratoires, mais aussi sur les aspects spirituels. Nous avons une plateforme interreligieuse pour avoir une idée de la façon dont les Renanais vivent leurs cultes. L'évolution de l'intégration amène à se poser de nouvelles questions, comme « Qu'est-ce que l'intégration à Renens ? » Jusqu'à présent, on parlait des migrants, mais faut-il

désormais inclure les LGBTQ dans ce processus ? En 2027, il y a également la fin du programme d'intégration cantonale MINI-PIC (subvention cantonale).

Enfin, pour les Ressources Humaines, un bon nombre de changements arrivent en 2025 : la fameuse révision des statuts et des fonctions, une formation pour la fonction de management, etc.

Ressources Humaines

Question sur la section 6301 Apprentis (p. 67) : il y en aura plus, mais payés moins ?

- Renens compte 19 apprentis au total. Effectivement, il y a plus de nouveaux apprentis qui commencent et des 4^e année qui finissent. Les deux ne coûtent pas la même chose, puisque leur salaire s'améliore au fur et à mesure de leur apprentissage.

Question sur la section 6302 Stagiaires (p. 77) : là aussi la rémunération varie ?

- Oui, le salaire diffère selon le niveau scolaire atteint par le stagiaire. Plus le niveau est élevé, plus le salaire l'est aussi. En revanche, il est difficile de savoir à l'avance quels seront les besoins en stagiaires, tout dépend des missions qui sont attribuées année après année.

Question sur la section 6303 Service civil (p.77) : le civiliste ne prend pas la place d'un employé qui pourrait faire le même travail ?

- Ils n'effectuent pas des travaux comparables. Nous avons un civiliste au CRA, mais sur une période courte, les 50 ans du CRA. Le civiliste d'Ondallaz est nourri et logé alors que celui du CRA est juste nourri.

Sport

Question sur la section 6500 Activité physique et sportive (p. 78) : comment passe-t-on de 2,3 millions en 2024 à un peu moins de 0,4 millions en 2025 ?

- Le préavis 43-2023 fait la différence entre 2024 et 2025, avec l'embauche d'employés communaux pour 1,1 EPT. Il y a aussi un développement "comptable" du sport, avec plus de détail sur ses différentes sections, alors que jusqu'aux comptes 2024 tout était regroupé sous le seul intitulé de la section 6500.

Question sur la section 6510 1020Run (p. 79) : plus de participants, donc plus de coûts ?

- Oui, très modestement, puisque plus de participants impliquent plus de catégories et donc plus de médailles... Mais il y a d'autres aspects. Le nombre d'enfants a impliqué davantage d'animations, dont la location d'un château gonflable. Mais on arrive à un plafond pour les dépenses liées à l'affluence, notamment sur le plan sécuritaire, et la population concernée n'est pas extensible à l'infini. Il y a eu 1295 participants en 2024 et c'était un succès inégalé. À moins de retoucher le concept, on n'atteindra pas les deux mille participants de sitôt.

Intégration et inclusivité

Question sur le compte 6600.3185.02 Honoraires et frais d'expertise (p. 80) : ces honoraires sont liés aux autres frais en relation avec les 50 ans de la Révolution des Œilletts ?

- Oui, il s'agit de groupes de danse, animations diverses et les honoraires en rapport. Les autres coûts (imprimés, etc.) ont été dispersés selon leur nature dans différents comptes.

Question sur le compte 6600.3101.01 Imprimés (p. 80) : en examinant la totalité de la nature 3101.01 Imprimés, Renens fait encore plus de 200K CHF d'imprimés de toute sorte. Certains Dicastères font plus que d'autres, comme celui de l'intégration. Pourquoi n'arrive-t-on pas à diminuer ces imprimés qui finissent, il faut bien le dire, à la poubelle ?

- En termes de Ressources Humaines on a diminué les imprimés, car tous les collaborateurs ont désormais un email @renens.ch par lequel transitent des informations autrefois sur papier.
En Sport, on est obligés de procéder à de l'impression, notamment pour des affiches. Malgré les efforts sur les réseaux sociaux, une affiche dans le hall de la gare continue d'avoir un impact incroyable... Mais pour les invitations au personnel on se sert de l'email. Et tout dépend du message à transmettre. Quand on doit annoncer au riverain d'un chantier quelque chose concernant le chantier du BHNS par exemple, il vaut mieux passer par du papier.

Question sur le compte 6602.3185.18 Frais d'honoraires, interprétariat / traduction (p. 80) : à quels besoins spécifiques cette rubrique correspond-t-elle ?

- On a depuis 7-8 ans des formations annuelles très intéressantes sur le rôle de traducteur et des points spécifiques sur ce travail, notamment vis-à-vis d'aspects culturels. Est-ce que cette formation devrait être obligatoire pour les interprètes travaillant avec les autorités ? C'est une question ouverte, aujourd'hui elle ne l'est pas. Le format actuel, une formation courte dispensée lors de trois matinées, n'est peut-être plus adapté. Il faudrait peut-être repenser le format.

Communautés religieuses

Question sur le compte 6720.3012.02 Traitement de personnel temporaire (p. 82) : On a deux organistes qui travaillent sur la Commune. Ce sont des personnels temporaires ?

- Il peut arriver que les organistes aient plusieurs postes sur diverses communes, qui leur permettent d'atteindre ensemble un certain revenu. Il faut savoir que pour un organiste un travail à « temps plein » correspond à une activité équivalente à du 30% pour un emploi salarié, étant donné que les cultes où ils officient sont toujours dans des créneaux horaires particuliers.

Ne serait-il pas plus intéressant de mutualiser leurs emplois sur une seule commune, et ensuite de procéder à une refacturation lorsqu'ils officient ailleurs ?

- Les cultes ont lieu au même moment, sauf cultes spéciaux. Mais pour les mariages, les enterrements, les organistes sont payés par les familles, la Commune n'intervient pas. Pour Renens, on paye les charges LPP, mais cela ne concerne pas les parts salariales qui sont récoltées dans d'autres communes et qui sont au-dessous des seuils...

La COFIN estime que la situation des organistes pourrait être améliorée. Elle émet un **Vœu** : « La COFIN souhaite que les Organistes soient traités avec une approche globale de leur taux d'activité à travers les différentes communes, afin de leur accorder des cotisations adéquates, en termes de retraite par exemple. »

Enfance – Cohésion Sociale

Le budget de ce Dicastère correspond à son fonctionnement, ni plus ni moins. On passe bien sûr en revue les postes, mais la Municipalité relève qu'il n'y a guère de créativité budgétaire possible dans la gestion d'une garderie...

Le budget 2025 fait état d'une nouvelle section (section 7160) à la suite du Préavis de la réfection du Stade du Censuy. Les locaux sont déjà prévus pour 2025, et peut-être dès la suite des vacances d'octobre si tout va bien. Le but est d'ouvrir pour l'hiver 2025.

À côté de cela, il y a aussi la permanence emploi pour les personnes de 50 ans et plus, et le reste c'est le réseau avec l'augmentation de la subvention de la FAJE, le tout étant assez stable.

Pour l'aspect Cohésion sociale, on voit qu'il y a 10 million en moins sur les charges, qui sont prises en compte par la facture sociale, elles apparaissent à la fin (p.102) via la section 7620 Participation à la cohésion sociale. Dès 2025, ces charges sont regroupées dans la nouvelle section 2027 Péréquation intercommunale vaudoise (NPIV -> 2025)

Question sur le compte 7100.3012.02 Traitements personnel temporaire (p. 84) : quel est donc ce « Projet ping-pong » auquel le commentaire du compte fait référence ?

- On parle de Traitements d'honoraires pour des activités pédagogiques, donc la partie honoraire a été attribuée à ce compte. La démarche est d'accompagner les parents d'enfants en 1^{ère} et 2^e année d'école qui ont envie de comprendre comment fonctionne l'école suisse, et comment aider leurs enfants. C'est une mesure d'accompagnement précoce. Depuis deux ans qu'on le fait, on peine à atteindre le public : cibler les parents et qu'ils se déplacent. On a des moments fluctuants, des soirées sur 2h en fin de journée. On est subventionnés à moitié par la Fondation Federer. On cherche le bon dosage.

Est-ce que dans ces accompagnements il y a un locuteur qui parle la langue des parents, ou est-ce toujours en français ?

- Les séances ont lieu en français car on ne saurait pas trouver un traducteur d'une semaine à l'autre. C'est presque une démarche secondaire du projet que de parvenir à se faire comprendre en français, et on se repose sur le matériel pédagogique de l'association A:PRIMO. Le coût ici représente essentiellement l'animatrice.

Question sur le compte 7100.3515.00 FAJE – Contribution socle Renens (p. 84) : En 2023, il y avait eu des décomptes... Comment tout cela se calcule-t-il ?

- Il y a trois financements pour la FAJE : une en fonction des habitants, c'est le socle, à raison de 5 CHF par habitant. Il y a un pourcentage payé par les employeurs. Enfin, une partie du financement vient du Canton.
Sur le principe, Renens paye 5 CHF par habitant, et toutes les communes payent aussi 5 CHF par habitant, réseau ou pas ; celles qui ont un réseau peuvent se servir de la FAJE.
Pour les jardins d'enfants, la FAJE a augmenté les subventions. C'est très apprécié pour les Jardins de Florissant. Il n'y a pas beaucoup de jardins d'enfants qui parviennent encore à tourner sans subventions, et la FAJE, les voyant disparaître faute de moyens, a décidé de les soutenir, ce qui a donné de meilleures conditions salariales aux employés, leur octroyant ainsi un accès au 2^e pilier. Ces démarches participent à l'amélioration des conditions d'accueil.

Entente SDIS Malley Prilly-Renens

Question sur le compte 6500.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam (p. 169) : une partie de la solde est considérée comme un salaire ?

- Selon la règle cantonale, si moins de 6'000 CHF sont perçus par année, les revenus ne sont pas soumis aux charges sociales. Si le salaire dépasse 6'000 CHF il revient à l'employeur de payer les parts relevant des charges sociales. Les pompiers restent soumis à l'impôt...

Question sur le compte 6502.3163.01 Location de matériel d'intervention (p. 169) : à force de louer ce matériel année après année, ne ferait-on pas mieux de les acheter et de les amortir ?

- Il faut voir le matériel dont on parle ! L'ECA nous fournit en matériel, mais il s'agit des vêtements d'intervention pour les pompiers. L'ECA ne rentrerait pas en matière en cas de dégâts à pareille tenue, ou en cas de changement de taille d'un pompier – qu'il change de taille ou qu'il faille une nouvelle tenue à la suite d'un remplacement. Il y a aussi la construction et l'entretien de la maison de feu, une fausse habitation où des feux peuvent être allumés avec des palettes de bois pour s'entraîner à la lutte contre l'incendie, c'est quelques centaines de milliers de francs.

Entente Mèbre-Sorge

Le Budget de l'Entente est porté par cinq communes autour du collecteur intercommunal. Le budget ne pèse pas sur le nôtre, car les investissements sont portés par voie de préavis et l'entretien par l'Entente via des taxes de transit sur les communes en amont, qui suffisent à subvenir à l'entretien annuel.

Commission STEP de Lausanne-Vidy

La STEP est une Association de Communes organisée autour de la station d'épuration, qui a confié les investissements à une SA, EPURA, qui gère les travaux de modernisation. Un gros investissement pour permettre de faire face aux enjeux d'assainissement de l'eau pour le futur.

Le budget 2025 pour la CISTEP correspond à EPURA et donc aux travaux. Cette ligne 318.40 (p. 165) augmente année après année parce que le chantier avance et la CISTEP ne paye que les amortissements. On amortit ce qui est en cours depuis des années, et des portions de cette grande station s'ouvrent. L'année prochaine c'est la microbiologie, avec des frais de personnel et d'énergie. L'augmentation de la participation de Renens à cette CISTEP va augmenter pendant encore trois ans, puis ça se stabilisera.

Question générale sur les budgets de la CISTEP (Compte 3860.3526.06 p. 58) : dans la CISTEP le résultat est à zéro puisque le déficit net est réparti entre les communes membres.

- C'est financé par la taxe sur l'épuration de l'eau. Le solde net de l'entente intercommunale est lié à la consommation en mètres cubes d'eau (p. 166).

Il y a des communes qui consomment moins ?

- À la suite des années COVID, où il n'y a pas eu de contrôles, on a eu un report des mesures de consommation et des surprises dans la variation, il faudra lisser sur plusieurs années.

N'est-ce pas étonnant de voir encore dans les budgets 2025 des conséquences du COVID aujourd'hui ? C'était en 2021...

- Oui mais avec des factures émises en 2022 voire 2023, et là on est dans des projections pour 2025. On arrive donc à la fin des conséquences liées à cette période particulière.

Question sur la section 390 Imputations internes (p. 164) : sur quels critères sont faites les imputations de Lausanne ? Quand on voit le coût de la comptabilité et du service du personnel, cela nous paraît élevé...

- À prix coûtant. Nous n'avons pas de contrôle sur la façon dont Lausanne revendique le coût de son personnel.

Est-ce que je garde pour plus tard les délibérations de la commission des finances, les vœux, les conclusions ?

- **M. le Président**

On va déjà avoir la discussion de fond sur ce bout de rapport. J'ouvre la discussion sur le fond des budgets 2025, quelqu'un souhaite-t'il prendre la parole ?

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Le budget présenté permettra à la Ville de Renens de développer ses prestations pour la population et de mener à bien les grands projets planifiés et promis aux Renanaises et Renanais comme, par exemple, le BHNS. Comme cela a été mentionné, la marge d'auto-financement est certes faible mais elle reste positive, elle reflète l'ampleur des investissements prévus et c'est une bonne nouvelle, cela montre que Renens se prépare à l'avenir. Au nom des Vert.e.s je vous recommande d'accepter ces budgets.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Comme chaque année, nous nous apprêtons à voter le budget de notre Commune, ce budget n'est pas seulement une liste de chiffres, n'est-ce pas ? c'est ce qui permet à notre Ville de bien fonctionner, d'offrir des services de qualité à nos habitants, de soutenir nos employés, d'investir dans des projets importants pour notre avenir et parfois de faire des dettes nécessaires pour financer ces projets. Même si notre Commune traverse des moments financiers difficiles avec peu de marge d'auto-financement, il est essentiel de continuer à investir dans ce qui compte vraiment pour les habitants de Renens : la santé, l'accueil de la petite enfance, l'éducation, les transports, le social, le sport et la culture. Ce ne sont pas des dépenses inutiles, mais des priorités pour le bien-être de tous. Aujourd'hui, nous voyons déjà les effets négatifs de la nouvelle péréquation financière vaudoise, dont on nous avait dit qu'elle n'aurait pas un grand impact, mais la réalité est différente. Cette réforme met en danger nos finances, elle manque de solidarité et ne prend pas en compte les besoins spécifiques des communes comme la nôtre ; par exemple le nombre de places en crèche ou l'accueil d'une population avec des revenus modestes. Le POP avait alerté sur ces dangers et s'était opposé avec vigueur à cette réforme, nous continuerons à défendre une répartition plus juste des ressources entre les communes du Canton et la solution ou la meilleure des solutions c'est l'instauration d'un taux d'imposition unique. Cette proposition vise à instaurer une équité fiscale entre les citoyens du Canton, garantissant que chacun contribue équitablement selon ses moyens. Renens, une Ville vivante et multiculturelle, sa force c'est sa diversité et sa capacité à avancer ensemble. Ce budget 2025, même s'il n'est pas parfait, est un pas important pour continuer à construire notre avenir commun. Le groupe Fourmi rouge soutient ce budget et invite tous les Conseillers à faire de même, malgré les défis nous devons continuer à investir pour le bien-être de la Ville et de ses habitants. Je vous remercie.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il encore prendre la parole sur ce point ? Pour ma part, je vous propose une petite rectification dans le sens où M. Montabert n'a pas lu les éventuels vœux, remarques de la COFIN et les résultats de leurs débats, je vous propose qu'il les lise maintenant afin de nous permettre de parcourir par la suite le budget en connaissance de cause des positions de la COFIN. Est-ce que cela convient à tout le monde ? ça a l'air d'être le cas, M. Montabert je vous repasse la parole pour finir la lecture de votre rapport jusqu'aux conclusions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Vœux, délibération et Vote

Les commissaires entament des discussions sur les différents budgets soumis au vote.

Vœu 1

Renens – Lors de l'examen des budgets, la COFIN trouve que le coût de Festimixx se retrouve dans de trop nombreuses sections, qui empêchent d'avoir une vision d'ensemble. Elle émet donc un **Vœu** : « *Constatant l'implication de plusieurs services dans l'organisation d'événements comme Festimixx, la COFIN aimerait connaître la participation communale, financière et en personnel, de façon plus lisible.* »

- Réponse de la Municipalité : la Municipalité va étudier le vœu de la Commission des finances en réexaminant le périmètre d'imputation des charges directes à la section N° 5117 « Festimixx ». Elle reviendra en temps utile devant la Commission des finances.

Vœu 2

Concernant le compte 6720.3012.02 Traitement de personnel temporaire, ici les organistes, la COFIN estime que leur situation pourrait être améliorée. Elle émet un second **Vœu** : « *La COFIN souhaite que les Organistes soient traités avec une approche globale de leur taux d'activité à travers les différentes communes, afin de leur accorder des cotisations adéquates, en termes de retraite par exemple.* »

- Réponse de la Municipalité : la Municipalité a pris acte du vœu de la COFIN. Pour y répondre, une analyse a été faite auprès de plusieurs autres villes vaudoises. Il a été constaté que le mode de paiement se divise en paiement au mois ou selon les directives de l'AOR. Mais aucune ville n'a une pratique telle que demandée par la COFIN. Par ailleurs, pour qu'une telle solution puisse être implémentée, il faudrait convaincre tous les autres employeurs des organistes de payer leur part de cotisations LPP, ce qui n'est pas du tout évident. De plus, cela impliquerait un travail administratif relativement important selon le nombre d'employeurs de chacun des organistes. Finalement, pourquoi mettre en place cela pour les organistes, et pas pour d'autres fonctions travaillant de manière irrégulière ? Cela engendrerait un certain manque d'équité. De plus, étant donné que le salaire des chaque organistes engagés par la Ville dépasse le seuil d'accès à la caisse de pension de la Ville de Renens (CIP), ils y sont affiliés de fait à la caisse. Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne peut pas donner suite à ce vœu.

Remarque

Dans le contexte de l'examen global du budget, les commissaires s'interrogent sur la direction prise par l'emploi de la section 3185 honoraires et frais d'expertise (Budget 2025 par nature et par section, p. 46). Rien que l'analyse d'écart annuelle montre une nette augmentation des dépenses.

Par rapport aux Comptes 2023, il y a plus d'un demi-million d'augmentation... Dans des cas comme le BHNS et les difficultés que rencontre le chantier, on peut comprendre le besoin d'un appui juridique, mais ces dépenses se répandent partout et pour de nombreux dicastères différents.

Pour la COFIN, le recours régulier au compte de nature 3185 est à ses yeux une façon de déléguer la prise de décision auprès d'experts. La COFIN y voit une forme de déresponsabilisation de la Municipalité.

- Réponse de la Municipalité : la Municipalité prend acte de la remarque de la Commission des finances quand bien même le recours à des compétences externes est nuancé. Ces mandats permettent également d'apporter temporairement des connaissances que nous ne possédons pas au sein de l'administration.

Au vote, le budget 2025 de Renens est approuvé par 7 Oui et 1 Abstention.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert pour ce complément. Est-ce que quelqu'un souhaite se manifester sur le fond ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité souhaite-elle s'exprimer à ce stade ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Non, je tiens juste à remercier pour le travail qui a été effectué avec la commission des Finances, dire que tout a été transparent, les services ont donné les éléments, rien n'a été caché, on a eu des débats ouverts, débattus comme toujours et on attend de voir si d'autres questions surgissent maintenant, mais le rapport de la commission des Finances est complet et on n'a rien à y ajouter à ce stade.

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic. Avant de passer à l'examen du budget, je salue M. Georges Chevallaz, Chef de service Cohésion sociale, si je ne fais erreur, qui nous a rejoint en tribune. Nous allons pouvoir parcourir le budget.

Je remercie les personnes qui interviendront de bien vouloir donner le n° de la page et du compte.

Nous allons débiter avec le préambule (les pages roses) de I à XXIII

J'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL page VI**

Tout d'abord, je salue le travail qui a été réalisé, parce qu'établir un budget ce n'est pas une chose aisée. Ce n'est pas cela que je veux critiquer, simplement sur le budget de fonctionnement on relève des charges pour CHF 6'800'000.00 pour lesquelles on pourrait se poser la question : comment pourrions-nous éviter ces charges et donc augmenter notre marge d'autofinancement. En fait, lorsqu'on regarde au niveau des charges des « biens, des services et des marchandises » on constate, par rapport au réalisé 2023 un écart de près de CHF 3'000'000.00 (à la page VI, Budget de fonctionnement, le tableau de synthèse) donc, au niveau des charges un écart de CHF. 3'000'000.00 par rapport au réalisé 2023 et au niveau des revenus, c'est la deuxième ligne : « biens, services et marchandises », au niveau de revenus, au niveau des impôts, bénéfiques et capital on a également un écart de près de CHF 3'000'000.00. Ma remarque ou plutôt ma question c'est : existe-t-il un plan d'action au niveau de la Municipalité pour essayer de comprimer ces charges ? Je fais référence et je rebondis sur la remarque du Président de la COFIN et du rapport de la COFIN précisant les honoraires et les charges nombreuses. J'ai fait une lecture rapide de ligne à ligne, mais je ne vais pas vous ennuyer pendant toute la soirée budget par budget

ou dicastère par dicastère, mais est-ce qu'il existe un plan d'action transversal pour essayer de comprimer toutes ces charges ? c'est une chose qui, je pense, serait très concrète et serait très bénéfique. Et au niveau des revenus, existe-t'il un plan d'action pour essayer d'accroître les impôts et bénéfiques et donc cette ligne ? Alors, je sais que 2023 était un résultat exceptionnel, je ne suis pas en train de dire qu'il faut taxer les indépendants et les entreprises, ce n'est pas cela que je suis en train de dire, mais est-ce qu'on a par exemple un plan d'action pour essayer d'attirer beaucoup plus de personnes morales et pouvoir taxer et augmenter le bénéfice des personnes morales sur notre belle Ville ? Et, pour terminer, même si j'aurai deux ou trois autres questions plus tard, serait-il possible lorsqu'on réalise le budget de prévoir également un plan d'action qui aille avec ce budget et qui puisse être, par exemple, résumé ou synthétisé sur les feuillets « b » avec les commentaires ; on a des commentaires, c'est très bien, mais avoir quelques plans d'action ce serait pas mal aussi. Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Les pages roses, en principe, sont censées être un condensé de ce que vous retrouvez plus loin et, s'agissant des détails que vous avez évoqués, notamment « biens, services et marchandises » qui figurent à la page VI, si vous allez à la page VIII, vous avez les éléments majeurs qui vous expliquent le détail et on revient notamment à cet élément qui a été évoqué avant « honoraires et prestations de service » par exemple, qui relate le fait qu'on a eu des fois besoin de recours à des expertises externes etc... Parfois ces éléments dépensés en expertises externes, en moyens externes nous évitent de recourir à un engagement pérenne pour un dossier, un chantier qui ne serait pas longtemps nécessaire. Et s'agissant des revenus, vous avez évoqué les revenus de la page VIII, les revenus des impôts sur les personnes morales, on a une promotion économique qui est active dans ce domaine-là, on sait aussi, et cela a été dit quelque fois, qu'en cette période particulière de chantiers c'est plus difficile. Peut-être que demain, avec une gare terminée, un tram achevé et une situation plus stable en termes de chantiers, de faire venir des entreprises auprès de la Ville de Renens ; la promotion économique est très attentive aussi à ce que les sociétés viennent chez nous et celles qui sont là sont de belle qualité, on a Les Ateliers, on a la promotion de la Ville de Renens, promotion économique, on a des enseignes exceptionnelles : Swiss to 12 , L.E.S.S, mais ce ne sont pas des sociétés qui, pour l'instant, font beaucoup de rendement, par contre elles offrent de l'activité à des personnes, elles font rayonner la Ville à l'international puisque vous savez que, grâce à ces deux sociétés, Clearspace, Swiss to 12, on est inscrit sur la carte mondiale de l'Aérospatiale. On ne peut pas tout avoir, pour l'instant il est vrai que les sociétés, personnes morales, n'apportent pas toutes de gros revenus, mais ce que l'on recherche d'abord c'est d'avoir de l'emploi, de l'activité. Et on accueillerait bien évidemment les bras ouverts des sociétés qui apporteraient plus de bénéfiques. On a la chance aussi d'avoir le siège des CFF, le siège romand des CFF c'est 1'400 employés qui viennent travailler sur le site des Entrepôts, on a le siège des TL aussi mais si ce n'est pas de gros impôts sur les personnes morales, on fait notre part dans la mobilité, par contre. Mais oui, si demain une société avec de gros revenus vient, c'est avec plaisir qu'on l'accueillera et la promotion économique est toujours à l'écoute de sociétés qui voudraient venir chez nous. S'agissant des biens, marchandises et je vais terminer par ça, on est très, très attentifs à ce que les services soient économes et nous sommes tous attentifs à ne dépenser que ce qui est nécessaire. Le budget, par ailleurs, ce n'est pas une obligation, c'est une autorisation de dépenses, mais ce n'est pas une obligation, c'est-à-dire qu'aux comptes ce sera plus important de regarder compte-compte sur ce qu'on a pu faire finalement. Voilà pour nos explications.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite t'il s'exprimer sur les pages roses I à XXIII ? ce n'est pas le cas

Par la suite le budget de fonctionnement récapitulatif par direction et résultat – p. 1

J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Administration générale, informatique et sécurité – p. 2a à 11b

J'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL page 5a**

Je remercie M. le Syndic pour ses explications, j'avais bien compris que les pages roses c'était la synthèse et que le détail se trouvait par la suite. A la page 5a, ma question porte sur « information et communication » où je vois aussi en comparant le budget 2025 avec le réalisé 2023 qu'en fait on aurait des charges à hauteur de CHF....

- **M. le Président**

Est-ce que vous pouvez préciser le no. du compte qu'on s'y retrouve tous ?

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

C'est d'une manière générale 104 « information et communication » nous sommes à CHF 300'800.00 de charges pour CHF 159'000.00 de réalisé en 2023, c'est-à-dire 100% de plus. Quand on regarde en détail, dans le 1040 « marketing digital » on voit qu'on est presque au triple de 2023 dans le réalisé. Ma question c'est : est-ce que la digitalisation n'entraînerait pas la possibilité de réaliser aussi d'autres économies au niveau de tout ce qui est marketing traditionnel ? et comment explique-t-on qu'on ait un doublement des charges entre 2023, année exceptionnelle, et 2025 ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Les explications sont données sous la forme de remarques, je n'en n'ai pas forcément plus à ce stade, mais c'est qu'effectivement on a un site internet que nous souhaitons actualiser, on a demandé aussi qu'on le modernise, qu'on le mette à jour et là, on a besoin de compétences externes, c'est le 1040.3185.03. On va moderniser aussi la révision et modélisation des processus, conformément au préavis que vous avez validé et ce sont des montants qui sont inscrits là pour qu'effectivement la notion d'information digitale, tout ce qui est le digital, l'accès à nos informations, voire la transmission d'informations puisse être allégée, soutenue, ce qui explique qu'on y ait investi des montants. On devrait peut-être pouvoir soit améliorer la qualité, soit gagner des ressources sur d'autres domaines.

- **M. le Président**

Si la parole n'est plus demandée, nous passons à :

Finances – p. 12a à 16b

J'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL page 13a**

J'en avais encore pour la section précédente, mais je ne vais pas vous ennuyer avec ça. Au 13a, je reviens sur le fameux impôt sur le bénéficiaire net des personnes morales où je constate en effet qu'on prévoit un revenu de CHF 4'800'000.00 pour un réalisé en 2023 de CHF 7'700.000.00. C'est sûr que c'était une année exceptionnelle, mais malgré tout cela fait un écart quand même somptueux de CHF 3'000'000.00 et on dira aussi que la comparaison avec le réalisé 2023 n'est pas correct, il faudrait comparer avec le budget 2023, or le budget 2023, sauf erreur, était déjà beaucoup plus élevé et le revenu, je dirais le compte ou le réalisé 2021 était déjà à CHF 4'821'403.00. Donc, ma question que j'ai posée tout à l'heure par rapport aux feuilles roses et qui se précise ici : y a-t-il un plan d'action pour essayer d'augmenter ces revenus ? Et pourquoi est-on, aujourd'hui, plus modestes au niveau du budget que nous n'étions au niveau de la réalisation en 2021, 2021 CHF 4'821'403.00 ? Et de la même façon, parce que les commentaires sont évidemment très très bien, mais si je regarde au niveau du compte 210.4011.00 il n'y a pas d'explication de cette différence, donc je pense que ce serait intéressant d'avoir, comme on l'a,

des commentaires ligne à ligne, mais quand on a une différence de CHF 3'000'000.00 cela vaudrait la peine de l'expliquer.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, alors effectivement, on a expliqué à la commission des Finances comment ces différents impôts, qui sont aléatoires, puisqu'il y a des sociétés qui n'ont pas de taxation annuelle, mais qui peuvent se faire tous les deux ans, tous les trois ans. Il y a des événements exceptionnels qui peuvent les impacter, s'ils font tout à coup de grands investissements eh bien, cela modifie l'impôt et on a pu expliquer le modèle de calcul que nous prenions, modèle qu'on a débattu avec la commission des Finances, qui nous prend une courbe de tendance moyenne et qui évite aussi, lorsqu'une année est excellente de supputer l'année suivante des montants que nous ne recevrons pas et, à l'inverse, lorsque l'économie va moins bien, que les grandes sociétés de la Ville de Renens sont en difficulté et/ou font du rendement en moins, qu'on ampute directement notre budget de 2 à 3 millions. Ceci pour éviter les à-coups soit vers le haut, soit vers le bas. La commission des Finances n'est pas sans ignorer que les personnes morales, quelques personnes morales de la Ville de Renens participent à un grand montant du bénéfice complet des personnes morales, mais on a une structure assez particulière qui nous rend attentifs aussi à une évolution constante. Et là, c'est parce qu'effectivement, en 2023 on a eu une année exceptionnelle et il est vain d'imaginer qu'elle soit ensuite pérenne, raison pour laquelle on a pris une tendance de courbe moyenne. Et ça on peut le reprendre avec la commission des Finances et/ou l'entier du Conseil si cela intéresse quelqu'un, mais M. Perrin nous a donné des outils assez précis pour que l'on puisse travailler au fil du temps sans angoisse ni euphorie.

- **M. le Président**

Pour les pages 12a à 16b, il y a encore des questions ? Cela ne semble pas être le cas.

Centre technique communal – Bâtiment, domaines et logement – p. 17a à 48b

J'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL compte 3141.01**

Je crois que j'aurais dû rester par là. Pour rebondir à nouveau sur ce que disait M. le Syndic, en effet je pense que c'est bien d'éviter les à-coups. Je fais juste la remarque pour le compte 3141.01 mais cela vaut pour beaucoup d'autres pages, cela concerne « bâtiments, rénovations et travaux spéciaux » là, en fait, on a une diminution somptueuse des charges puisqu'en fait on divise par 6 les charges par rapport aux comptes 2023 ou par presque 9 par rapport au budget 2024. Là, je pense que ce serait intéressant d'avoir un commentaire dans la ligne de commentaires de la page 22b sur ce compte, pour expliquer pour quelle raison il y a une telle diminution des charges et, de la même façon, et pour vraiment rebondir sur ce que disait M. Clément, il est clair que pour éviter les à-coups, il faudrait peut-être prévoir de provisionner, parce que je peux concevoir que d'une année sur l'autre on ait beaucoup moins de charges au niveau de ces rénovations, mais pour éviter les à-coups cela vaudrait sans doute la peine de provisionner quelque chose pour éviter, l'année suivante, de se reposer la question de savoir pourquoi on a une augmentation drastique. Donc, cette remarque, je me permets de la faire pour ce compte-là, sur cette page-là, mais c'est également le cas à la page 23a sur le compte 3208.3141.01. Voilà, je vous livre simplement ma réflexion.

- **M. Didier Divorine, Municipal**

Merci pour votre remarque. Pour ce qui est des rénovations et travaux spéciaux, ce sont des budgets qui sont faits chaque année en fonction de l'état des bâtiments, de ce que l'on voit venir, à l'exception, et ça c'est convenu avec les Finances, de renouvellement de choses où il y a une durée de vie, où on sait qu'on arrive au bout, typiquement un chauffage ; on a aussi dit qu'on ne le met pas comme ça, on a une petite réserve par rapport à des rénovations d'appartements par exemple où suivant quel groupe : 32, 33, 34 on prévoit quelque chose et on le met. Mais on est

vraiment d'année en année en fonction des besoins au plus près. Si vous regardez les comptes, à chaque fois on n'a quasiment jamais de dépassement ou un petit peu, mais il y a une annonce qui se fait à la commission des Finances si on dépasse les CHF 30'000.00. On essaie d'être au plus juste. Vous avez raison, il y a des années où on a plus et on prévoit plus et c'est vraiment nécessaire. Le lissage entre les années, je ne veux pas me prononcer à la place de notre boursier mais c'est quelque chose qu'on ne peut pas faire, on a chaque budget qui vit pour lui, s'il y a des factures pas rentrées, on fait des transitoires, on essaie vraiment de cloisonner année après année. On n'a pas non plus la possibilité de lisser ça et c'est vraiment en fonction des besoins au plus juste de la réalité qui nous est connue au moment d'établir le budget.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur les pages 17a à 48b ? Cela ne semble pas être le cas.

Gestion urbaine et développement durable – p. 49a à 54b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Urbanisme, mobilité et infrastructures – p. 55a à 58b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Culture, jeunesse et affaires scolaires – p. 59a à 74b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Sport, intégration et ressources humaines – p. 75a à 82b

J'ouvre la discussion

- **M. Richard Neal, PSR, page 82a**

J'annonce tout de suite mes intérêts : je suis le vice-Président du Conseil paroissial de la Paroisse réformée et j'interviens par rapport à la page 82a. Ce n'est pas par rapport aux chiffres, c'est par rapport au libellé : j'aimerais savoir pourquoi pour la Paroisse réformée les traitements de personnel sont passés de « refacturés » à « temporaires » aux comptes 3011.02 et 3012.02. Manifestement, ce sont les mêmes chiffres puisque les deux sont du traitement de personnel et on ne retrouve des chiffres que dans un des deux pour chaque année, mais on en parle au début pour les comptes 2023 « traitements personnel refacturés » et ensuite, deux lignes plus bas « traitement personnel temporaire » pourquoi est-ce que tout à coup le personnel réformé est devenu temporaire ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ai la page sous les yeux, est-ce que vous pouvez demander de répéter la question ?

- **M. Richard Neal, PSR**

C'est à la page 82a, la première et les troisièmes lignes des comptes pour l'année 2023 on avait des traitements personnel refacturés qui sont passés au budget 2024 et 2025 à traitement personnel temporaire, pourquoi est-ce que tout à coup le personnel réformé est devenu temporaire ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous réponds dans quelques minutes, il me faut quelques minutes pour communiquer avec mes collègues, mais je garde la question.

- **M. le Président**

Si la parole n'est plus demandée pour ces pages, je vous propose de continuer et nous y reviendrons dès que M. le Syndic aura la réponse.

Enfance et cohésion sociale – p. 83a à 102b

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Budget de fonctionnement par nature (pages vertes) de 103 à 106

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Budget d'investissement – p. 107 à 150

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge – p. 159 à 162

- J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close

La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy – p. 163 à 166

- J'ouvre la discussion
- **M. Pierre Borloz, PSR Compte 164**

Nous sommes en droit de nous poser des questions au vu du budget proposé aux Communes de la convention. Le compte d'exploitation fait apparaître une augmentation entre 2024 et 2025 de 10.5 % du budget. Comment se fait-il que pour la plupart des communes l'augmentation des charges totales soit entre 12 et 20 % alors que l'augmentation de Lausanne n'est que de 5% ? Ceci d'autant plus que nous n'avons pas la consommation d'eau des années précédentes ni la part de surface imputable. L'augmentation pour notre Commune est de 15 % soit environ CHF 330'0000.00. Entre les comptes 2023 et le budget 2025 une augmentation de 30 %. Les flux financiers entre le Service des eaux complétés par les autres prestations transversales de la Ville de Lausanne refacturées sont flous. En outre, quels sont les critères pour facturer CHF 80'300.00 pour des prestations RH et CHF 159'800.00 pour la tenue de la comptabilité. Mais que dire du montant de CHF 187'500.00 pour des prestations du service des finances qui s'ajoute à la comptabilité ? Nous demandons donc à nos délégués d'exiger une transparence totale dans la présentation des budgets et des comptes de cette société qui est au service d'une importante communauté. Vu ce qui précède, le groupe socialiste votera l'abstention.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je réponds comme je peux, j'entends ces doutes. Je suggère, pour y répondre, que la façon la plus simple serait que la commission de Gestion s'empare de cette question et invite une délégation de la Cistep, de la Ville de Lausanne à venir expliquer et répondre à ces questions, cela me paraît le plus simple. La Cistep, en elle-même, nous avons une convention à 12 Communes avec la Ville de Lausanne et les 12 Communes se réunissent deux fois par année pour, d'une part, vérifier les comptes et d'autre part, adopter le budget. Nous sommes convaincus de la régularité des chiffres que nous donnons, mais ce doute qui est exprimé de façon régulière, nous avons eu, il y a quelques années, un représentant de Lausanne qui était venu à la commission des Finances expliquer les façons de calculer et c'est volontiers pour le refaire. Je suggère vraiment d'accorder la confiance, mais il faut qu'il y ait la transparence et à partir de là, cela me paraît le plus simple soit à la commission des Finances lors de l'établissement des comptes, soit à la commission de Gestion, je vous laisserai choisir pour examiner les choses en détail. Les comptes sont révisés, les comptes sont contrôlés, les coûts augmentent, c'est juste et ce n'est pas juste une simple, j'ai cru entendre ça au début : une simple rénovation pour faire plaisir, pour faire plus joli, c'est un projet extrêmement important pour épurer l'eau que nous consommons et que nous déversons dans nos eaux usées pour éviter la pollution de nos cours d'eau, éviter la pollution du lac, en

retirer les micropolluants dont on s'inquiète de façon régulière et ce sont des travaux extrêmement importants. Donc, nous les suivons avec attention, Lausanne porte cela pour nous et le porte au mieux, elle porte aussi elle-même les coûts de ce dossier. Ce serait dommage qu'il y ait un doute sur leur façon de gérer nos finances intercommunales, c'est regrettable et autant inviter une fois une délégation pour que l'une ou l'autre commission ait la certitude que tout est ok et juste. Je fais cette proposition et vous invite évidemment à voter ce budget parce qu'il permet de répondre aux besoins exprimés tout l'heure, mais pour ce qui est du fond, autant en parler directement avec les personnes qui le portent.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite t'il s'exprimer sur ce budget de la station d'épuration ? cela semble bon, nous continuons avec :

L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens – p. 167 à 175

J'ouvre la discussion – la parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous en avons terminé avec l'examen du budget. Je reviens juste sur la page, appelons-la « page à M. Neal », page 82a, est-ce que M. le Syndic a une réponse ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'ai ouvert le budget 2024, puisque c'est en 2024 déjà que le changement s'est fait, c'est un changement d'appellation simplement, les montants sont ceux dont vous avez besoin. Et je crois que je viens de recevoir, grâce à l'informatique, une réponse : le libellé n'était pas correct, car il n'y a pas de refacturation, le personnel n'a pas le statut de personnel fixe, c'est pour cela qu'on le retire, il est payé sur la base du nombre des services définis dans le cadre de la directive d'application du Canton. Et le MCH1 ne prévoit pas la multitude de comptes liés à l'ensemble du personnel. Il a fallu les séparer, en fait, des notations ordinaires de la Ville de Renens, c'est ce que je comprends dans cette explication. D'où le fait que l'on ait trouvé une appellation différente. Mais l'essentiel est que le montant a été préservé et que l'on a répondu aux besoins financiers du personnel qui agit dans cette communauté. On a trouvé la réponse et j'espère avoir répondu à cette question.

- **M. le Président**

On peut refermer le gros livre pour le moment. J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur l'ensemble des quatre budgets.

- **M. Stéphane Montabert**

Avant que l'on ouvre cette discussion générale, on est allé un petit peu avant puisque j'ai lu les délibérations de la commission des Finances, mais uniquement pour le budget 2025 de Renens. Donc, je complète rapidement pour les autres :

Au vote, le budget 2025 de la STEP est approuvé par 6 Oui et 2 Abstentions.

Au vote, le budget 2025 de l' Entente Mèbre-Sorge est approuvé par 7 Oui et 1 Abstention.

Au vote, le budget 2025 du SDIS-Malley est approuvé par 7 Oui et 1 Abstention.

- **M. le Président**

Merci pour ce complément. Quelqu'un souhaite encore s'exprimer sur ce budget ? Cela ne semble pas être le cas, la Municipalité souhaite t'elle s'exprimer ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, effectivement, le travail en amont, quels que soient les budgets présentés se fait. Si vous avez des questions, c'est bien qu'on les pose en amont de la soirée, parce qu'il est difficile pour

nous de maîtriser l'ensemble des déclinaisons, on a un budget qui est d'un montant assez élevé. Par contre, alors, ce qui est certain c'est que nous voulons absolument vous démontrer que nous sommes cohérents, transparents et si la commission le souhaite, on peut planifier rapidement notamment une rencontre avec les personnes qui gèrent ce budget de la Step qui, aujourd'hui, est confrontée, comme dit, à des difficultés majeures pour nous proposer une eau qui soit de qualité au sortir de son parcours. Mais à disposition toujours et le budget que l'on vous propose, pour nous il est clair, il est conforme à nos besoins et à la phase de développement que la Ville de Renens vit actuellement.

- **M. le Président**

M. Montabert, je vous remercie de lire les conclusions du budget, page 23 rose pour ceux qui veulent suivre la version écrite.

- **M. Stéphane Montabert**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens
Vu le préavis présenté par la Municipalité
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

- 1) Le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2025 ;
- 2) Le budget de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2025 ;
- 3) Le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2025
- 4) Le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2025, présentant un excédent de charge de CHF 6'853'800.- .

- **M. le Président**

Je profite avant la votation de vous signaler que nous sommes actuellement 64 membres du Conseil présents, et je vais mettre au vote budget par budget ces quatre budgets

Mèbre-Sorge

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2025 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté

STEP

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2025 de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent - **4 refus**
- Celles et ceux qui s'abstiennent - **33 abstentions**

Les abstentions n'influent pas le résultat du vote

C'est à la majorité que ce budget est accepté.

SDIS

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2025 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que ce budget est accepté.

Ville de Renens

- Celles et ceux qui acceptent le budget 2025 de la Ville de Renens le font par un levé de main
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que ce budget est accepté.

Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole à la suite de ce vote ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, pour vous remercier pour la confiance témoignée au travers de ces votes. Pour vous dire que sur tous les thèmes que vous souhaitez travailler en amont, on vient volontiers vers vous pour vous expliquer comment nous utilisons les ressources qui sont les nôtres et comment, aussi, on est consciencieux, comment aussi on prévoit l'avenir tant que faire se peut. Merci pour votre confiance encore une fois.

- **M. le Président**

Pour ma part, je remercie M. Montabert et l'ensemble des membres de la Commission des finances pour le travail effectué. Nous passons au point 12.

- **M. Stéphane Montabert**

Une dernière chose : j'invite les commissaires de la commission des Finances qui n'ont pas encore paraphé le rapport de venir le faire auprès de la secrétaire en fin de séance.

- **M. le Président**

Merci aux commissaires de ne pas oublier de signer, cela permettra que nos documents soient conformes lors de la prochaine visite préfectorale.

12. Rapport de commission Préavis N° 72-2024 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Chavannes-près-Renens - Secteur 15 « Terrains de foot / Praz Véquey »

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Pascal Golay, Président-rapporteur, à venir faire lecture du rapport de la commission

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Le rapport est inclus in extenso dans le procès-verbal

Date : 07/10/2024 - 19h.00

Lieu : Centre Technique Communal, rue du Lac 14

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Pascal GOLAY (Président / PLR-PVL)	X		
Christina BAQUERO (Les Vert.e.s)	X		
Pierre BORLOZ (PSR)	X		
Jean-François CONSTANT (PLR-PVL)	X		
Elisabete CUNHA (Fourmi rouge)	X		
Benoît GREGOIRE (PSR)	X		
Colin MÉTRAUX (UDC-UDF)	X		
Vincenzo SISTO (Fourmi rouge)	X		
Angela THODE (Les Vert.e.s)	X		

Invité(s) :

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme - Infrastructures - Mobilité.

Christophe Sarda, Chef de service infrastructures.

Introduction :

Ce préavis a pour but de soumettre au Conseil communal de Renens ainsi qu'aux quatre autres de l'Entente (Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice) une demande de crédit en vue des travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey ». pour un montant de CHF 525'000,- TTC.

Ce collecteur a été construit en 1960 dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne .

Suite à une étude effectuée en 2003, plusieurs travaux de réhabilitation commencés en 2008 ont été effectués. Ce présent préavis correspond au 15ème secteur sur les 19 à effectuer. Un montant de CHF 2,5 millions sera encore à investir pour les 4 derniers secteurs.

Concernant ce secteur 15, les collecteurs présentent des défauts de concrétions calcaires aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage, qui sera réalisée par une entreprise spécialisée. La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront effectués par temps sec afin de minimiser les apports d'eau durant leur exécution.

Les travaux seront effectués au printemps 2025 sur une période de 2 à 3 mois.

Le montant des travaux se répartit comme suit :

Chemisage	CHF 400'000.—
Divers et imprévus – 10%	CHF 40'000.—
Honoraires d'Ingénieurs	CHF 45'000.—
Total intermédiaire	CHF 485'000.—
TVA 8.1 %	CHF 39'285.—
Total TTC	CHF 524'285.—
Arrondi	CHF 525'000.—

Financièrement, le montant de CHF 525'000.- TTC sera entièrement pris en charge par le fond de rénovation de l'Entente Mèbre-Sorge, aucun coût n'est à la charge de la commune de Renens.

Questions de la commission:

- Est-ce que l'écoulement des eaux usées utilisera un bypass ?
Oui par un tuyau extérieur.
- De quoi parle-t-on par corps étrangers entre les raccordements ?
Il s'agit de morceaux de béton.
- Est-ce que la technologie a changé ?
Dans les faits, on rénove mais on ne remplace pas. C'est comme une chaussette qui va se coller aux parois et durcir, rendant le tuyau existant à nouveau disponible pour environ 70 ans.
- Est-ce qu'il y a des risques de perçage ou autre avec ce système ?
Le risque zéro n'existe pas mais c'est en tout cas plus sécurisant que maintenant puisque c'est d'un seul tenant.

Délibération de la commission : La commission reconnaît les travaux comme indispensables.

Détermination de la commission : C'est à l'**unanimité** que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Golay et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, j'invite M. Golay à nous faire lecture des conclusions

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Conclusion

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 72-2024 de la Municipalité du 23 septembre 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 15 « Terrains de foot/Praz Véguey »

ALLOUE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 525'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

- **M. le Président**

Merci M. Golay, Je mets au vote les conclusions du préavis :

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Golay et sa commission pour leur travail et passe au point 13.

13. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 73-2024** - Révision du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins - Réponse à la motion intitulée « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest Lausannois », du 8 octobre 2015.

Date et lieu de la séance de commission :

Mardi 14 janvier 2025 19h00 – Salle de Municipalité

Présidence : Fourmi rouge – Joëlle Zahnd

Commissaires :

PLR-PVL : Rosana Joliat et Gérard Duperrex

Fourmi rouge : Silvio Torriani

Les Vert.e.s : Cristina Baquero et Andreia Tiambo

UDC : Roland Delapierre

PSR : Ndeye Awa Diédhiou et Naim Smakijq

- **Préavis N° 74-2024** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai

Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date et lieu de la séance de commission :

Mardi 21 janvier 2025 à 19h00 – Buvette de la Salle de spectacles

Présidence Cogest

- **Préavis intercommunal N° 75-2024** - Demande d'un crédit de construction d'un montant brut de CHF 23'683'500.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 547'600.- TTC, soit un montant net de CHF 23'135'900.- TTC relatif au projet de transformation du site scolaire de Verdeaux-Pépinnières-Saugiaz, phase 1, en particulier :

- les travaux de rénovation du Collège et des Salles de gymnastique de Verdeaux ;

- la construction des locaux provisoires pour l'enclassement des élèves pendant les travaux ;

- la construction d'une clinique dentaire provisoire pendant les travaux.

Dates et lieu de la séance de commission :

Lundi 16 décembre 2024 à 19h00 – CTC – Salle CTC 0

Mardi 7 janvier 2025 à 19h00 – CTC – Salle CTC 01

Présidence : Les Vert.e.s : Bastienne Joerchel et Roxane Gubler si 2^{ème} séance

PSR : Grégoire Benoît et Neal Richard

PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt et Sandra Martinelli

Fourmi rouge : Elisabete Cunha et Fatma Tayfur

Les Vert.e.s : Angela Thode
UDC : Ignacy Wilczynski

- **Préavis intercommunal N° 76-2024** - Réaménagement des arrêts de bus tl – Mise en conformité selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et aménagement routier pour le passage de bus articulés pour la ligne 33 – Demande d'un crédit de construction de CHF 2'411'600.- TTC

Date et lieu de la séance de commission :

Judi 9 janvier 2025 19h00- CTC – Salle CTC 01

Présidence : UDC - Ignacy Wilczynski

Commissaires :

PSR : Grégoire Benoît et Taaroufi Rachid

PLR-PVL : Pascal Golay & Gérard Duperrex

Fourmi rouge : Verena Berseth et Maria Rodriguez

Les Vert.e.s : Grazia Berisha et Roxane Gubler

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **M. Richard Neal, PSR**

J'interviens en tant que Président de la commission de Gestion. Vu que nous aurons le préavis no. 74-2024 à étudier au mois de janvier, je demanderai que la Municipalité revérifie les données, étant donné qu'il y a plusieurs dates de dépôts dans ce document-ci qui sont différentes de celles mentionnées dans ce document-là et par conséquent dans les conclusions. J'aimerais que les conclusions soient correctes : est-ce que l'erreur est là ou là ? Si on peut avoir une vérification d'ici la séance du mois de janvier. Merci.

- **M. le Président**

M. le Syndic me fait signe que oui, donc cela a l'air acquis. M. Neal, vous prenez contact avec M. le Syndic après la séance. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole sur ces quatre préavis ?

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je voulais juste dire un mot sur le préavis no. 73-2024 - Révision du Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Dans notre programme de législature, Les Vert.e.s nous sommes engagés à soutenir les commerces, les circuits courts, les achats de proximité. Actuellement les samedis, passé 17h00, les Renanaises et Renanais qui n'ont pas eu le temps de faire leurs emplettes peuvent prendre leur voiture pour aller faire leurs achats dans les communes d'à côté, ils peuvent aussi passer à la Migros qui se trouve à la gare de Renens ou en station-service qui bénéficient d'horaires plus larges. Cela nous paraît injuste pour nos commerces et c'est pourquoi Les Vert.e.s nous soutenons la prolongation des horaires d'ouverture le samedi jusqu'à 18h00.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ces quatre dépôts de préavis ?

La parole n'étant plus demandée, je profite de vous rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi 20 janvier 2025 à 12h00 et passe au point suivant.

14. Motions, postulats, interpellations

Développements de postulats

- **M. le Président**

Développement du postulat Pierre Borloz : « Pour une liste des salles communales et privées sur la Commune de Renens, accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite à usage public » Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors sa séance du 29 octobre 2024 et qu'il a été déclaré recevable.

M. Borloz je vous invite à vous venir au micro.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Je ne vais pas répéter le titre de mon postulat, M. le Président l'ayant déjà cité

Quelles sont les salles communales et privées, sur la commune de Renens, accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite ? Quand devient-on seniors ? Si dans le monde de l'entreprise dès 45 ans nous sommes considérés comme des seniors dans le monde médical cette échéance vient à 70 ans. L'écart est grand et c'est la raison de ce postulat. Selon les configurations des diverses salles situées sur notre commune, ainsi que les diverses utilisations possibles, des cours de gym douce, de yoga du rire, d'expression corporelle ou de bien d'autres activités sans oublier des rencontres, des discussions autour de thèmes définis pourraient être organisés par des personnes ayant la volonté de donner du temps ainsi que de mettre leurs compétences à disposition d'autrui. Un inventaire des salles disponibles sur la commune et accessibles aux seniors et aux personnes à mobilité réduite permettrait aux diverses associations et habitant.e.s de la commune, et pourquoi pas de la région, de connaître les possibilités offertes, les lieux, selon le quartier, d'organiser une réunion. Il serait également important d'indiquer de manière claire les contacts, les conditions ainsi que les procédures à suivre pour la location de chaque salle. Je demande à notre municipalité de faire un inventaire des salles sur notre commune avec mention du type d'accès, du lieu ainsi que du la personne référente et que cette liste soit disponible sur le site internet de Renens.ch.

- **M. le Président**

Je ne sais pas à quel âge nous sommes seniors au Conseil communal, mais j'ouvre toutefois la discussion sur le sujet.

Puisque personne ne souhaite prendre la parole dans la salle, je la passe à la Municipalité.

- **M. Didier Divorve, Municipal**

Merci beaucoup pour cette intervention. On se trouve en face d'un sujet qui est déjà pris en charge et très au sérieux par la Municipalité et par ses services : il y a un groupe de travail qui est actuellement en cours pour faire le répertoire complet. Votre impulsion ici, en l'occurrence, est la bienvenue, en incluant éventuellement des locaux qui ne sont pas sous notre propre gestion mais qui viendraient compléter avec un point de contact. Je pense que l'on peut s'engager à mettre un autre chapitre de lieux qui ne sont pas communaux, mais privés et où ils seraient d'accord de louer. Sur la thématique du tissu associatif, voire des personnes individuelles actuellement nous sommes vraiment et d'une façon relativement stricte sur le tissu associatif pour les locaux communaux, je ne parle pas d'une buvette, je ne parle pas d'autres choses qui sont déjà ouvertes au public, mais dans des locaux qui sont un peu plus restreints, genre le Dojo, on est vraiment plus de l'associatif. Et merci aussi pour l'impulsion pour les accès pour les personnes à mobilité réduite, c'est quelque chose, à ma connaissance, qu'on avait peut-être en filigrane, mais pas cristallisé, c'est sans autre que l'on peut discuter là-dessus. Après, maintenant, c'est sur la forme : vous proposez un postulat, nous sommes déjà dessus et nous allons avancer ; après il appartient au Conseil de savoir si vous transmettez un postulat, ce qui veut dire que nous devons répondre par un préavis, chaque fois qu'on a un préavis, et on comprend la remarque : c'est un préavis de plus, on doit nommer des gens pour un préavis et cela vous fait du travail. Sous la forme d'une interpellation, j'aurais considéré que la Municipalité aurait répondu à votre interpellation en tenant compte de vos « input » et qu'on en tiendrait compte pour le travail qu'on doit livrer. Après, il

appartient au Conseil sur la base de cette perspective de savoir s'il transmet le postulat ou pas, donc dans tous les cas, nous, qu'il soit transmis ou pas, on retient bien entendu l'idée et on va avancer dans ce sens-là. C'est un travail qui est en cours actuellement, il y a des groupes de travail, on n'avance peut-être pas aussi vite qu'on le souhaite mais on est dans le trend. Après, vous êtes les souverains, c'est votre décision, nous la respecterons, il n'y a aucun souci.

- **M. le Président**

Ce que je vous propose, c'est que M. Borloz nous donne son avis, est-ce qu'il serait prêt à modifier son postulat en interpellation ? Par soucis d'efficacité autant de nos ressources que de celles de la Ville, évidemment.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Si la Municipalité me garantit effectivement que l'on ait aussi les salles privées de la Commune de Renens avec les personnes référentes sur le site de Renens, j'accepte de transformer mon postulat en interpellation en espérant que cette liste sera au moins mise sur le site de Renens dans le courant de l'année prochaine.

- **M. le Président**

M. Divorne me fait un « oui » de la tête, donc cela paraît acquis.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Comme cela a été modifié, on ne va rien faire, mais juste peut-être pour les prochains où cela peut se reposer, je rappelle juste que selon le règlement « droits d'initiatives », l'art. 54 al.1, en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure et de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Il n'est nullement fait mention de l'obligation de faire un préavis. Merci.

- **M. le Président**

Je me tourne vers la Municipalité pour un petit coup de main.. Merci aux anciens Présidents qui sont toujours là pour nous appuyer et garder une certaine distance.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

La proposition était que la Municipalité considère ainsi avoir répondu à l'interpellation nous la prenons en charge, remercions pour les propositions et fournirons dans le sens de ce qui a été demandé

**LE POSTULAT EST TRANSFORME EN INTERPELLATION ET LA MUNICIPALITE
CONSIDERE Y AVOIR REPONDU**

- **M. le Président**

Merci pour toutes ces subtilités, donc nous passons sans votation au point suivant.

Développement du postulat Ndeye Awa Diédhiou intitulé : « Pour l'intégration de zones d'ombrages dans les places de jeux pour enfants » Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors sa séance du 29 octobre 2024 et qu'il a été déclaré recevable. Mme Diédhiou, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Ndeye Awa Diédhiou, PSR**

Je vais lire mon postulat pour celles et ceux qui nous regardent ou nous écoutent

« Pour l'intégration de zones d'ombrages dans les places de jeux pour enfants »

Nous vivons une époque où les épisodes de canicule et d'ensoleillement intense deviennent de plus en plus longs et fréquents. Cela affecte aussi les espaces publics - dont les places de jeu destinées aux enfants - qui peuvent devenir des lieux inconfortables, voire dangereux en période de forte chaleur.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'adapter l'aménagement des places de jeu pour éviter une exposition prolongée des enfants au soleil et pour permettre de réduire la chaleur sur ces sites, grâce à la plantation d'arbres supplémentaires adaptés, par exemple. En plus de l'ombre naturelle qu'ils procurent, les arbres contribuent à améliorer la qualité de l'air, à abaisser la température ambiante par évapotranspiration et à renforcer la biodiversité urbaine. L'aménagement paysager proposé pourrait aussi favoriser la plantation d'autres végétaux favorables au développement durable de la ville. Cependant, dans les endroits où il n'est pas possible de planter des arbres ou dans ceux où les arbres déjà présents ne suffisent pas à garantir une protection adéquate, l'installation de structures d'ombrage telles que des toiles tendues, des abris en matériaux légers, serait une alternative envisageable. Ces structures sont souvent modulables, esthétiques et peuvent être adaptées à l'architecture urbaine environnante. De plus, elles permettent une certaine flexibilité en matière d'installation et de maintenance.

En protégeant les enfants, ainsi que les usagères et usagers des places de jeu des effets néfastes du soleil via ces aménagements/installations, nous garantissons que ces espaces restent accessibles et sécurisés en toutes circonstances, même en période estivale. Cela favorisera également une utilisation régulière des places de jeu tout au long de l'année, contribuant ainsi au bien-être physique et social des jeunes générations.

Ce projet nécessite une étude approfondie, qui évaluera non seulement l'exposition solaire des différentes places de jeu, mais aussi les possibilités concrètes d'aménagement en fonction des contraintes géographiques et urbanistiques. Ainsi, l'objectif de ce recensement demandé à la Municipalité est d'identifier les places de jeu publiques les plus vulnérables à l'ensoleillement, en évaluant leur exposition solaire tout au long de la journée et durant les mois les plus chauds de l'année. Cela permettra de cibler les sites nécessitant une intervention prioritaire en termes d'aménagements paysagers et d'installation de structures d'ombrage. En fonction de cet inventaire et des informations récoltées, nous demandons également à la Municipalité d'évaluer les possibles aménagements à effectuer pour améliorer la situation du point de vue de l'ombrage et de la réduction de la chaleur. Enfin, il est également demandé d'évaluer la possibilité d'inclure l'amélioration de ces points lors des rénovations futures des places de jeu ou lors de la création de nouvelles places de jeu.

Conclusion :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de recenser les places de jeux publics les plus exposées au soleil et d'évaluer la nécessité de leur réaménagement en termes de plantations et d'installations de structures d'ombrage.

Objectif : identifier les places de jeu pour enfants les moins aménagées afin d'anticiper sur l'impact que l'augmentation des températures estivales pourrait avoir sur les enfants.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce postulat :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je salue et remercie cette initiative fort intéressante. Au demeurant je tiens à signaler que le préavis 38-2023 qui s'appelle le Plan climat et qu'on a voté tient compte au chapitre 8 des places de jeu et de la qualité des améliorations des espaces publics, donc j'imagine que chaque Commune qui adhère au Plan climat a dans les objectifs et les mesures à prendre le recensement de telles places de jeu et d'améliorer, bien évidemment vu que l'on parle de climat, une amélioration, notamment, des ombrages de celles-ci. Par conséquent, même si la motion est tout à fait valable est-ce que cela vaut la peine également de la traiter ou on considère qu'avec les mesures qui sont prises par le Plan climat on y répond ?

- **M. le Président**

Il s'agit d'un postulat, Mme Negri Capt et non d'une motion.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

Quand je reprends le plan d'action et tout ce qui est en attente, je vois quatre postulats qui relèvent ou qui reprennent une partie de ce sujet, à moins que je ne me trompe. Il y a le postulat de Mme Elodie Golaz-Grilli de 2021 : vers une école, des lieux d'accueil plus durables pour tous les genres et la mise en place d'un plan d'action ; il y a en 2023 le postulat de Mme Mauch pour une protection adaptée de la place de jeu de la place du Marché, en 2023 également, de Mme Racloz : des bancs de l'amitié dans les cours de récré et en 2024 : pour des places de jeu sans fumée. Alors, ce n'est pas le même sujet, simplement ce sont des sujets transversaux qu'il serait sans doute intéressant de traiter d'une seule et unique manière pour éviter de réaliser quatre préavis ou quatre commissions pour les traiter. C'est ma proposition.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Concernant les cours d'école, en fait c'est un travail qui est déjà en cours chez BaDoLog, ils sont déjà en train de travailler sur ces cours et cela va suivre son cours en 2025. Pour ce qui est des places de jeu, effectivement, dans le plan climat on suit tout à fait cette ligne-là et on est dans ce souci-là. Maintenant, moi cela ne me pose aucun problème de prendre ce postulat pour vous donner des réponses un peu plus précises et que vous ayez une liste de nos différents parcs et des places de jeu pour voir lesquels sont les plus sujets à amélioration, pour moi ce n'est pas un souci.

- **M. le Président**

Si la parole n'est plus demandée, je sou mets au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Elodie Golaz-Grilli pour son interpellation.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Interpellation

Titre : Rendre Renens plus accueillante et festive – Quelles actions concrètes pour embellir nos espaces publics et valoriser les fêtes de fin d'année ?

Les espaces publics jouent un rôle central dans la qualité de vie des habitants et la dynamique sociale d'une ville. Or, à Renens, de nombreux habitants expriment régulièrement, que ce soit sur les réseaux sociaux ou en interpellant directement les Conseillers communaux, leur déception face à l'aménagement de certains lieux publics, jugés peu conviviaux et peu attractifs. En juin 2022, j'ai déjà déposé un postulat demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour dynamiser et rendre attractives les rues de Renens qui le nécessitent, d'une manière générale et pour l'ensemble de l'année. Malheureusement, ce postulat n'a pas encore été traité. Toutefois, selon les informations communiquées, une réponse devrait être apportée en 2025. Concentrons-nous sur les fêtes de fin d'année. Les décorations mises en place semblent minimalistes et ne reflètent pas le potentiel festif et chaleureux de notre Ville. Cette situation suscite des critiques récurrentes de la population, qui aspire à des espaces publics animés, illuminés et décorés,

favorisant les rencontres, renforçant l'identité de Renens, et apportant une touche de magie en cette période si particulière. Je tiens à souligner que mon propos ne concerne pas le week-end festif organisé lors des fêtes de fin d'année par la Commune, qui chaque année devient plus chaleureux et rassemble les habitants. Je souhaite également saluer dans son ensemble le travail déjà accompli et remercier sincèrement toutes les personnes impliquées, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Renens, pour leurs efforts. Cependant, plusieurs retours négatifs m'ont été transmis concernant la décoration générale de certains espaces à Renens, ainsi que la décoration de la salle de spectacle, jugée triste, minimaliste et dépourvue d'âme par des associations et habitants attachés à nos traditions. La Municipalité évoque une volonté d'écologie pour justifier ce choix, lors des échanges avec la population. Cela dit, d'autres villes, comme Lausanne, parviennent à concilier durabilité et festivités, en proposant des lieux animés par des spectacles lumineux sur les bâtiments, des rues illuminées et des décorations dans divers quartiers. Lausanne, également une ville gouvernée par une majorité de gauche et avec des préoccupations écologiques, montre qu'il est possible de trouver des solutions innovantes et inspirantes. En ce sens, je souhaite interpeller la Municipalité avec les questions suivantes :

1. Diagnostic et planification :
 - Existe-t-il une stratégie ou un plan pour améliorer l'aménagement et la convivialité des espaces publics ?
 - Quelles actions sont envisagées pour mieux répondre aux attentes des habitants en termes de décoration et d'animation des lieux publics, particulièrement lors des fêtes de fin d'année ?
2. Engagement communautaire :
 - Serait-il envisageable de consulter la population ou d'associer des associations locales pour coconstruire des projets d'embellissement et d'animation des espaces publics ? je cite pour exemple, la collaboration entre l'association Tricot-graffiti, l'association de développement de Renens Village et la Ville de Renens qui a permis de décorer la place du Village en impliquant différentes parties prenantes. Ce type de projet motivant pourrait être étendu à d'autres quartiers. (Je fais d'ailleurs une petite parenthèse afin de remercier chaleureusement l'équipe de tricot-graffiti qui embellit notre Ville par de magnifique œuvre tricoté et la ville de Renens pour l'illumination de l'arbre et ce magnifique projet).
3. Budget et priorités :
 - Quel est le budget alloué aux décorations et animations festives, et pourrait-il y avoir des solutions pour offrir une expérience plus festive et attractive ?
 - Serait-il possible d'explorer des partenariats avec des entreprises ou autres parties prenantes pour financer ou enrichir ces initiatives, sans alourdir les finances communales
4. Exemples inspirants :
 - La Municipalité pourrait-elle s'inspirer d'autres villes comparables à Renens, qui ont réussi à transformer leurs espaces publics en lieux de vie accueillants et festifs ? En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de faire de Renens une ville où il fait bon vivre, particulièrement en période de fêtes, un moment propice à la convivialité et au rassemblement. Je reste convaincue que la Municipalité saura tout mettre en œuvre pour répondre au mieux aux attentes de la population.

Dans l'attente d'une réponse que je n'espère bien sûr pas ce soir au vu de la soirée qui nous attend, je vous remercie pour l'attention portée à cette interpellation.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je suis épatée par les questions posées par Mme Golaz-Grilli, dans le sens où d'un côté vous faites partie d'un parti qui a voté pour une péréquation qui défavorise notre Ville et vous ne vous êtes vraiment pas exprimée en faveur de Renens au Grand Conseil. De l'autre côté, vous êtes

aussi membre d'un parti qui prône la réduction des impôts, donc les caisses vides. Or, vous pourriez m'expliquer comment la Ville de Renens pourrait se payer des décorations alors que, probablement, on doit payer les crèches, vous êtes aussi intervenues pour « les Chattons » d'ailleurs. Il faudrait que l'on m'explique où est-ce que vous trouvez l'argent, vous dans votre vie, merci.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Je conclurai en disant que j'ai l'impression que Renens est toujours et encore une Ville où il fait bon vivre malgré tout et que ce week-end le prouvera d'ailleurs, on va tous passer de très belles fêtes de Noël sur la place du Marché, je pense que cela va être illuminé et joyeux comme chaque année, comme vous l'avez dit vous-même. Ce qui s'est préparé au Village n'est pas mal non plus, le résultat est très bien. Donc, je pense qu'il y a des choses qui se font, on ne fait pas tout, on a effectivement décidé de réduire la voilure sur certaines choses, c'est aussi dans le cadre du Plan climat que l'on a évoqué ; ce sont de petites mesures, bien sûr, mais je viendrai avec de plus amples réponses au prochain Conseil. Enfin, voilà, moi j'aimerais quand même que l'on reste sur quelque chose de positif : je crois qu'il fait toujours bon vivre à Renens.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Moi je me pose la question suivante : où est passé le sapin ?

- **M. le Président**

M. Hoxha, je crois qu'il y a M. Duperrex qui a quelque chose à nous dire à ce sujet-là au point 15, je vous propose d'attendre le point 15, comme cela on fait débat sapin...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Excusez-moi, M. le Président, pardonnez-moi, je voulais juste intervenir par rapport au choix de Renens d'être responsable en termes de Plan climat et de solidarité intergénérationnelle. Effectivement, j'ai eu l'occasion de le dire et à l'Avivo et à Rayon de Soleil, la Ville de Renens a pris une option Plan climat, développement durable, mobilité et il est vrai qu'on a fait le choix, mais c'est vraiment un choix, d'éviter d'aller chaque année scier un grand nombre de sapins pour un usage de 5 à 10 jours en ville pour que quelques personnes les voient. On est prêts cependant à organiser une visite en forêt pour celles et ceux qui ne pourraient pas s'y rendre, on pense qu'il est plus important d'avoir des arbres en forêt que d'avoir un sapin dans cette salle, sapin qui, péniblement après 30-40 ans sera observé pendant, allez, 24 heures par quelques 80 personnes. Et l'autre élément que j'ai évoqué ici, dans cette salle, c'est celui-ci : c'est que si nous ici, on n'est pas totalement convaincus que l'on doit prendre des actes pour la planète, demain d'autres le sont : ce sont des jeunes qui sont préoccupés par leur avenir, préoccupés par l'énergie, le climat, le partage des ressources ; ces jeunes qui, aussi, ont voté pour les aînés, dont certains sont ici, pour une 13^{ème} rente etc...Il y a une solidarité intergénérationnelle, mais on a aussi entendu que des jeunes sont préoccupés par l'énergie, l'économie de celle-ci, le plastique, la pollution, les arbres qui disparaissent et c'est pour cela que l'on a fait quelques choix de réduire nos dépenses dans ce champ-là, c'est un choix volontaire. On pense que la solidarité peut se retrouver autour d'un moment de partage en permettant à des gens d'aller prendre un repas dehors plutôt que d'avoir un sapin illuminé et des flashes toute la nuit. Ce sont des choix, ça se discute et c'est vrai que je vais aller à Lausanne voir les décors de Lausanne mais, à Renens, on n'a clairement pas les moyens d'avoir ce type d'affichage. Cela s'appelle une mutualisation : les villes qui ont les moyens font de belles propositions, celles qui en ont moins, font d'autres choses complémentaires. Mais le cœur de tout cela, c'est la solidarité, c'est de permettre à chacune, chacun, idéalement, d'avoir à manger à Noël et d'avoir, à l'avenir, un logement à la hauteur de ses moyens. Donc voilà, ce sont des options et on pourra répondre à ceci, on pourra sans doute décliner ceci dans les réponses qu'on vous fera, mais à Renens il fait bon vivre et on est capables d'accueillir des gens de différents horizons, de différents niveaux financiers et c'est là-dessus que nous mettons nos moyens. C'est pour cela qu'il n'y a qu'un sapin qui a été abattu cette année et

c'est aussi parce qu'on voit qu'on a de la peine à trouver des espaces pour les 300 à 400 qu'on aimerait planter.

- **M. le Président**

Ce que je vous propose pour garder le cadre, donc l'interpellation de Mme Golaz-Grilli, la Municipalité y répondra on vient de l'entendre et Mme Golaz-Grilli voulait reprendre la parole, M. Hoxha, je vous propose de vous rasseoir et on reparlera du sapin au point de M. Duperrex tout-à l'heure.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Je voulais juste m'exprimer, M. le Président si vous le permettez.

- **M. le Président**

Vous revenez aux questions, M. Hoxha

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Mais le droit d'initiative est garanti à chaque Conseiller et Conseillère, donc M. Duperrex a le droit de prendre la parole, moi aussi, je suis élu par le peuple, donc si j'interviens aussi pour prendre la parole je vous le rappelle c'est garanti par l'article du règlement. Vous me laissez finir, M. le Président, parce que chaque Conseiller a le droit de s'exprimer.

- **M. le Président**

Monsieur Hoxha, au point 15, dans les questions, il n'y a pas de soucis.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

J'interviendrai avec plaisir M. le Président.

- **M. le Président**

Mme Golaz-Grilli, si on peut finir le point 14 qui concernait votre interpellation.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

J'ai juste une précision à faire : dans mon texte, je n'ai jamais dit qu'il ne faisait pas bon vivre à Renens, je dis qu'il est de notre ressort de continuer à faire qu'il fasse bon vivre à Renens. Je vous rappelle que je suis née à Renens, Renanaise de cœur, j'aime énormément ma Ville. Si je trouvais qu'il ne faisait pas bon vivre à Renens, je serais partie depuis fort longtemps. Et j'invite tout le monde à mieux entendre et à mieux comprendre mes questions : je ne demande pas de mettre des moyens supplémentaires. Je vous remercie infiniment.

- **M. le Président**

Sur ces paroles, je vous propose de clore le point 14 et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

Mme Zahnd, j'ai vu que vous leviez la main, on va aller dans l'ordre de ce qui a été annoncé (*des mains se lèvent*) et j'ajoute Mme Zahnd à la fin ainsi que Mme Thode, M. Scala, M Dupuis, M. Neal... vous êtes conscients qu'on va finir à point d'heure sur ce chemin-là. Mais pour l'instant on va aller dans l'ordre, M. Duperrex qui avait annoncé sa question en avance, je vous passe le micro.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Il y a une année, j'étais intervenu à ce micro au sujet des repas de Noël de l'Avivo et Rayon de Soleil au sujet du passe-plats et, cette année, tout a bien fonctionné, ce passe-plats a été réparé, un grand merci à la Municipalité d'avoir exécuté ce travail. Mais cette année, il y avait une autre discussion lors du repas de Noël de ces deux associations. Et oui ! le sujet du sapin de Noël qui décore notre salle. De nombreux membres étaient choqués de voir trois planches attachées. Tout d'abord au repas de Rayon de Soleil, aucune décoration ! mais par contre, pour l'Avivo, une guirlande et trois ou quatre boules, mais ce soir je remarque qu'il n'y a plus rien. Personnellement je suis très déçu du changement de cette tradition, ayant coupé deux fois le sapin pour cette salle dans la forêt de Bottens, selon la tradition et ayant même participé au montage du sapin que j'avais coupé avec notre ami François Taviani, ancien concierge qui a décoré avec soin pendant une trentaine d'années ce sapin pour cette salle. Sans oublier que la tradition existe depuis plus de 52 ans, tout en pensant que lors de la 40^{ème} édition, il avait été planté 40 sapins par les membres présents. Et sans oublier pour la 50^{ème} année, la tradition de la Commune de Bottens qui avait fait cadeau d'un banc en bois à notre Commune qui se trouve, à ce jour, devant notre Hôtel de Ville. Je constate que beaucoup de traditions se perdent à ce jour dans notre Ville de Renens dont la liste devient de plus en plus grande. Sans oublier ces jours les décorations de Noël dans nos rues dont de nombreux Renanaises et Renanais se plaignent. A mon avis, je pense qu'il faudrait changer le slogan de Renens : il fait bon vivre à Renens, car il a changé aujourd'hui et je pense qu'il faudrait le changer aussi. Voilà ce que j'avais ce soir sur le cœur à vous dire et je me sens soulagé de vous l'avoir dit. Tout en vous remerciant de m'avoir accordé ce moment pour m'écouter, je souhaite un vœu : que l'année prochaine un beau sapin naturel décore notre salle de spectacles, il sera le bienvenu. A vous, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Madame la secrétaire, Mesdames les scrutatrices, Monsieur l'Huissier et son suppléant, à la maison Sonomix, à Michel pour le son, Messieurs les concierges et les employés et employées communaux et à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux je vous souhaite un joyeux Noël et bonnes Fêtes de fin d'année et bon retour dans vos foyers.

L'assemblée applaudit

- **M. le Président**

Merci M. Duperrex, je vous propose de passer, pour être rationnel, de passer les questions qui avaient été annoncées et on reviendra après sur le reste, parce que sinon on ne va jamais s'en sortir, vu le nombre de mains qui ont été levées et l'émotion qui se dégage dans cette salle ce soir. On continue avec la question annoncée par Mme Golaz-Grilli à propos du M1.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Nous avons toutes et tous pris connaissance avec inquiétude du report des travaux de modernisation de la ligne M1. À l'heure où les enjeux de multimodalité et de desserte efficace sont cruciaux, la ligne M1 constitue une colonne vertébrale pour le déplacement des habitants, des étudiants et des travailleurs. De plus, la gare de Renens, qui occupe depuis décembre 2024 une position centrale dans le réseau ferroviaire CFF, voit sa fréquentation croître de manière significative. Ce rôle accru de la gare, couplé à l'intensification des flux entre celle-ci et les pôles stratégiques desservis par le M1, tels que l'UNIL et l'EPFL, rend la modernisation de cette ligne encore plus incontournable. Face à cette situation, je souhaite savoir :

1. Comment la Municipalité de Renens se positionne-t-elle face à cette annonce ?
2. Quelles actions ont été entreprises ou sont envisagées pour faire entendre le point de vue de notre commune auprès des autorités cantonales et des partenaires impliqués dans le projet ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses et votre engagement sur cette question cruciale pour la mobilité et le développement de notre région.

- **M. le Président**

Je vais laisser la Municipalité s'exprimer directement sur ce point. M. Clément

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour cette question. Il y a un groupe de travail auquel la Ville de Renens participe pour envisager le futur de ce M1 qui a été inauguré en 1991 et qui requiert aujourd'hui d'être actualisé, modernisé. Renens avons pris position pour une rénovation de cette ligne dans les plus brefs délais, mais nous ne sommes pas seuls puisque le district est derrière nous et notamment les communes les plus concernées que sont Chavannes, Ecublens et Renens. Nous sommes en première intention pour défendre une rénovation rapide de ceci. On était dans les groupes d'étude qui devaient définir son trajet et voir quels étaient les points de difficulté, tout a été fait, on s'est engagés pour soutenir cette démarche rapide et, comme vous, on déplore que ce chantier soit remis à plus tard. Mais on a été des acteurs de cette motivation dès le début, on a poussé pour que ce projet se fasse. Comme vous, on accueille cette décision avec une grande déception. On va écrire à nouveau pour dire l'importance que celle-ci a dans ce district, on est un district extrêmement important en termes d'activité, d'emploi, de start-up et de scale-up et on a aussi besoin de pouvoir pour accueillir de la population puisqu'on est au cœur du territoire qui doit accueillir la population. On avait promis aux gens qui allaient venir dans ce district des moyens modernes de déplacement, cela inclut le tram, la gare, ça c'est en chemin, le BHNS mais aussi un M1 revisité. On va continuer à dire que ce moyen de transport est essentiel, que sa rénovation doit être faite rapidement. Cela devait être le cœur du prochain projet d'agglomération aussi, et on risque, c'est à peu près sûr maintenant, on va manquer celui-ci, mais on ne pourra pas manquer le suivant faute de quoi ça reportera très très loin la rénovation de celui-ci. Mais on a fait tout ce que l'on a pu et on l'a fait de manière concertée, donc le district de l'Ouest a pris position pour ceci. On va continuer à le redire aux personnes concernées et aux instances concernées. Merci pour votre question à laquelle je pense avoir répondu et on va encore faire toutes les démarches que l'on peut.

- **M. le Président**

Je vous ai vu, M. Delapierre, on fait comme on a prévu, on s'en tient aux questions qui ont été déposées. Donc, Mme Negri Capt vous aviez deux questions annoncées et je vous passe la parole.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Vu qu'on a voté le budget, je me suis dit que cela pouvait être sympathique de proposer de faire des économies aussi substantielles soient-elles, mais économies quand même, je m'explique : j'ai deux enfants qui fréquentent le parascolaire ; vu leur âge, ils fréquentent des parascolaires qui sont situés dans des lieux différents de la Commune. L'aîné pour les repas de midi pour pouvoir laisser la place à des plus jeunes ne va pas dans le structure du parascolaire, mais du réfectoire, ce qui fait que mes deux enfants fréquentent trois entités différentes depuis la fin du mois d'août dernier. Mensuellement, je reçois dès lors des facturations de ces trois entités ; ce que j'ai trouvé étonnant, c'est que ce sont trois factures qui viennent dans trois plis postaux différents, donc distincts, ce qui fait trois lettres à payer de la part de la Commune pour moi, mais j'imagine pour l'ensemble des parents qui bénéficient de prestations au parascolaire. J'ai dès lors appelé le service concerné qui établit ces factures pour demander d'avoir le tout dans une seule enveloppe, ce qui a pu être réalisé. Les questions qui me viennent c'est : est-ce qu'on peut généraliser cette pratique pour l'ensemble des parents dont plusieurs enfants fréquentent les structures parascolaires et la deuxième suggestion que je ferais : serait-il possible de faire appel aux factures e-bill pour simplement supprimer le courrier, à savoir que avec e-bill on peut accepter ou pas de décider de passer par ce système-là, donc ce serait sur volonté des personnes concernées et cela permettrait, j'imagine de ne plus avoir de papier à gérer et surtout de courrier à envoyer.

- **M. le Président**

Vous avez une deuxième question, c'est juste ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Oui, mais c'est un tout autre sujet.

- **M. le Président**

La Municipalité répond directement à celle-là, j'imagine ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais transmettre vos questions à mon service qui va probablement faire le nécessaire sauf s'il y a une raison majeure. Par contre, par rapport à e-bill, je ne suis pas sûre que cela convienne à tout le monde de recevoir la facture par internet, j'imagine que c'est pour cette raison là qu'on ne le fait pas systématiquement, mais je me renseignerai et je reviendrai vers vous avec des précisions.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

La deuxième thématique est la suivante : je me réfère à une information, à un encart qui est paru dans le journal Renens-Infos, l'édition 2014, donc pas celle que nous venons de recevoir, mais la précédente. Il y a un petit encart qui s'intitule « sous nos pieds, une énergie propre » cela mentionne l'entreprise GEOOL qui va effectuer de la géothermie dans l'Ouest lausannois. Qu'est-ce que c'est que la géothermie ? C'est l'exploitation de la chaleur du sous-sol. Il est indiqué sur le site internet de GEOOL que, à terme, l'objectif pour l'Ouest lausannois serait d'exploiter un à deux forages de production d'ici 2030. Dans ce même encart, on parle de l'analyse des sols grâce à des camions vibreurs qui débuteraient au début de l'année 2025 sur une période de quatre semaines en collaboration entre GEOOL et les services industriels de Lausanne. Ces mêmes camions, mis à disposition par une entreprise basée à Essen en Allemagne, procèdent à des investigations durant la nuit et émettent des vibrations plus ou moins fortes. GEOOL a également accompagné les Services industriels de Genève en 2021/2022 afin d'effectuer des sondages dans diverses communes du Canton avec, selon les communiqués de presse, des belles perspectives en la matière. En mars de cette année, les médias ont relaté que des plaintes, plus de 60 ont été déposées par les habitants, cela concernait des dégâts dus à ces vibrations qu'on peut classer en trois catégories : des dégâts qui ont affecté directement les habitations en créant des fissures plus ou moins importantes dans les murs ou en abimant leur toiture, des dégâts sur les conduites d'eau qui ont été malmenées à tel point que des fuites ont été répertoriées et qu'il a fallu colmater, voire changer les conduites et également des terrains et des routes qui ont été endommagés. Si pour ces deux dernières catégories les frais de remise en état ont été prises en charge, cela n'a pas été la même pour la première catégorie, c'est-à-dire les habitations. Une partie de celles-ci ont été dédommagées mais pour une autre partie les dégâts sont toujours en discussion tant et si bien que des plaintes ont été déposées, des actions civiles sont toujours en cours. Il est à retenir que ces investigations doivent répondre aux prescriptions de la norme SIA sn 640 312a, à savoir que les effets sur les constructions doivent être évalués, entre autres ne pas dépasser des vibrations de 60Herz.

- **M. le Président**

Mme Negri Capt, vous pouvez en venir aux faits, s'il vous plait.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je pose le cadre, je pense que les questions seront beaucoup plus compréhensibles ensuite. Il y a des procédures qui consistent à poser des capteurs sur ces habitations avec l'accord des propriétaires avant le passage des camions. Il y a un intérêt à évaluer la qualité des sols avant le passage de ceux-ci aussi pour être sûrs que les endroits où on va passer sont garantis au niveau de la stabilité. Il existe également, en tous cas dans notre canton, une possibilité de faire appel à un huissier pour vérifier l'état du bâtiment avant le passage des camions et après le passage des camions. Il existe des rapports d'expertises qui ont été effectués par des bureaux tels que Résonance, mais malheureusement les distances investiguées ne correspondent pas à la réalité, c'est-à-dire qu'on a évalué des distances de passage de 25 mètres sur 10 mètres. Donc les

questions que j'aurais c'est : avant le passage de ces camions qui auront lieu en début de l'année 2025 est-ce qu'il y a des mesures de prévention qui ont été considérées afin d'éviter des conséquences néfastes pour les habitations, qu'elles soient privées ou industrielles ? Si après le passage des camions il y a des dégâts sans qu'on n'ait pris des mesures, quelles en seraient les conséquences et comment contribuerait-on à ces dommages ? Et, finalement, le retour genevois a démontré également que le passage de ces camions s'effectuant de nuit et procédant des vibrations qui peuvent être importantes, ceci peut déranger passablement les animaux, donc si on peut informer les locataires ou les propriétaires des habitations avant, cela pourrait donner la possibilité de s'organiser en conséquence par rapport à son animal de compagnie ou qu'il soit de plus grande taille. Voilà, je vous remercie, je suis désolée d'avoir posé un cadre un petit long, mais je pense que c'était nécessaire pour comprendre la thématique. Je pense que c'est mieux d'en discuter avant, qu'après le passage des camions.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le Syndic transmettra au Président de SIE, si vous avez des questions à ce niveau-là. Effectivement, la volonté est de tenter de trouver une énergie autre que fossile, c'est aussi une vraie préoccupation pour le futur, pour nos générations et un des champs c'est la géothermie profonde et SIE s'est associée avec la Romande Energie et le SIL pour faire un consortium qui s'appelle GEOOL ; je leur transmettrai vos questions et vos remarques. Je veux dire aussi que des sondages ont déjà été faits et le périmètre est toujours mieux connu des endroits où nous pourrions opérer ceci et, à ma connaissance, ce n'est pas au cœur des quartiers de villas, mais je reviendrai vers vous prochainement avec une réponse plus étoffée.

- **M. le Président**

Nous sommes arrivés au terme des questions qui étaient annoncées, j'ai bien dit : annoncées. Ce que je vous propose, vu l'émotion dans la salle ce soir et vu que le Président après 2h30 de séance doit s'absenter quelques minutes : je demanderai aux Chefs de groupe de regarder avec les gens qui souhaitent prendre la parole, on a plus de dix demandes de prise de parole, donc les Chefs de groupe, pendant mes quelques minutes d'absence, merci de regarder si toutes les prises de parole sont pertinentes, en sachant que vous aurez la parole en 2025, 2024 n'est pas la fin du monde. En sachant aussi que certains de vos collègues, je le vois depuis là, font des grimaces et ont envie de terminer la séance. Trois minutes de suspension de séance et les Chefs de groupe, merci de faire le tour de vos troupes et de cadrer les prises de parole qui seraient inutiles.

SUSPENSION DE LA SEANCE

- **M. le Président**

Voilà, je vous prie de prendre place. À la suite des discussions avec les Chefs de groupe, le nombre de questions s'est un peu réduite, on serait à six questions. Ce que je vous propose, pour aller droit à l'essentiel, c'est de limiter le temps de chaque question à 2 minutes maximum. Dans l'ordre, on va commencer dans l'ordre des Chefs de groupe qui se sont exprimés, donc en premier la question du PLR-PVL, Mme Golaz c'était qui ? M. Dupuis, pour le PLR-PVL vous avez la parole.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

J'interviens ici au titre de Conseiller relais à propos d'un sujet relativement chaud : le BHNS dont l'augmentation des coûts a été relevé par le Président de la COFIN entre autres. Une rallonge a même été octroyée par les Commune de Prilly et Renens, rallonge largement commentée également. Notre exécutif nous a relativement rassurés comme quoi ils étaient confiants sur l'issue du projet. Mais, et c'est là que je deviens Conseiller relais, pour qu'un chantier avance, il faut que les entreprises travaillent dessus et surtout qu'elles soient payées, et payées en fonction de l'avancement des travaux comme cela se fait dans les normes de constructions traditionnelles. Donc, en fait, ici, il semble que les maitres d'ouvrage, donc les Communes, ont beaucoup, beaucoup de mal à payer les entreprises, je ne parle pas des bureaux d'ingénieurs et de mandataires, mais des entreprises qui travaillent dessus et qui ont besoin d'encaisser des sous

pour payer les salaires et notamment en cette période de 13^{ème} salaire. Donc, en fait, est ce que la Municipalité peut nous donner quelques informations et, éventuellement, son plan d'action pour améliorer la fluidité des ordres de paiement. Je vous remercie.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci pour la question. En préambule, concernant le Conseiller communal relais : si la personne est concernée et plaide pour elle-même, cela peut être gênant. J'aimerais juste rappeler ici que nous avons eu l'occasion de présenter la situation à une commission du Conseil communal, expliquant que nous étions en situation de conflit entre trois pôles : le pôle des entreprises, le pôle des ingénieurs et les maîtres d'ouvrage que sont les Municipalités. Les Municipalités paient les factures lorsqu'elles les reçoivent et qu'elles ont été validées et je pense que c'est la précaution la plus basique à tenir si nous souhaitons pouvoir vérifier, quelque part, les factures qui nous arrivent. Elles doivent donc être vérifiées par les bureaux d'ingénieurs et c'est ce que nous attendons : vérifier les métrés, vérifier leur teneur et vérifier la compatibilité avec le devis. Mais je peux vous assurer que nous payons ce que nous recevons et lorsque nous sommes « ok » avec l'avancement des travaux. Je ne peux pas en dire plus, le conflit étant existant, nous avons, comme évoqué lors de la séance de préavis, demandé l'aide d'un expert neutre et commun aux trois parties, ce qui est fait dans l'intervalle et qui nous permettra effectivement de mettre de l'ordre. Mais les factures sont payées.

- **M. le Président**

Monsieur Dupuis, je vous propose de revenir peut-être au prochain Conseil, ce sera....

M. Dupuis intervient depuis son siège dans la salle et, en substance précise qu'il n'a rien à voir avec ça.

- **M. le Président**

Merci pour la précision, on passe à la suite. Si je prends toujours l'ordre des groupes, on a deux questions des Vert.e.s, Mme Thode vous avez la parole et deux minutes.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je vous remercie, en fait, j'ai quatre questions, donc quatre fois deux minutes.

- **M. le Président**

Non, vous choisissez la plus importante par soucis d'équité avec les autres membres du Conseil et les autres questions reviendront en février.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Alors, je suis désolée, mais je vais déposer mes quatre questions ce soir, voilà. *Brouhaha dans la salle.* Je vais faire très vite, je vais faire très très vite, s'il vous plait. La première question : aujourd'hui on a eu l'excellente bonne nouvelle que la Banque Nationale Suisse a annoncé une baisse du taux directeur de 1 à 0.5%. J'ai juste une question à l'attention de M. Divoré : est-ce que la Commune qui avait peut-être des appartements, est-ce que les loyers ont été augmentés lors des augmentations des taux directeurs, est-ce qu'il y aura peut-être des baisses à l'attention des personnes qui louent des appartements de la Commune ?

- **M. Didier Divoré, Municipal**

Merci beaucoup pour la question. On s'attendait déjà à ce qu'il y ait une baisse du taux de référence hypothécaire au 2 décembre, j'imagine que vous avez vu mon édito là-dessus, on est passé à 0,05 près, il ne manquait quasiment rien pour que cela diminue. La Commune n'a pas pratiqué d'augmentation en fonction du taux hypothécaire, on pratique l'inverse c'est-à-dire que si le locataire n'a pas demandé de baisse au changement de locataire on rabaisse le taux hypothécaire comme s'il l'avait demandé, on part à nouveau avec ça, on est corrects. Les coopératives d'habitations, en général, le font même systématiquement, sauf si on est inférieurs

à certains pas, donc, nous, nous n'avons pas augmenté et il n'y aura pas forcément de demande de baisse. S'il y a une baisse du taux hypothécaire et qu'un loyer est fait en fonction du taux hypothécaire, bien entendu que nous répondrons aux sollicitations, c'est logique.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Merci. Ma deuxième question...

- **M. le Président**

Non, Mme Thode, je crois que j'ai été clair dès le début. Si vous ne vous y pliez pas, j'invoque l'article 76 et mets fin à la séance, conformément à notre règlement.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

D'accord, je ne vais pas poser de question, mais ceci a des impacts sur des personnes, sur des entreprises et vous refusez que je pose mes questions. J'ai été élue pour poser des questions, que je n'ai peut-être pas pu poser au mois de novembre, je regrette très profondément qu'on n'ait pas le droit de s'exprimer.

- **M. le Président**

Ce n'est pas un refus du droit à s'exprimer, on diffère au prochain Conseil, vous aurez le droit de vous exprimer au prochain Conseil.

Plusieurs personnes s'expriment depuis leur siège dans la salle – pas possible à retranscrire.

- **M. le Président**

Je le répète, si on n'arrive pas à s'entendre et que la séance tourne au règlement de compte, j'invoque l'article 76. Maintenant on a encore des prises de parole, je suis disposé à ce qu'elles aient lieu ce soir, mais c'est dans l'ordre et avec les règles qui ont été citées tout à l'heure, afin que l'on puisse finir de débattre relativement sereinement. La deuxième question pour les Vert.e.s, c'est Mme Tiambo.

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.es**

Je ferai moins de deux minutes. L'année passée, j'étais venue avec une photo et avec une question pour M. le Syndic sur la piscine de Renens. La piscine étant fermée depuis mi-septembre, il y a un panneau qui défile pour dire aux gens que la piscine est fermée et ce panneau défile tous les jours depuis mi-septembre et jusqu'à mi-mai, jusqu'à la réouverture. Je pense qu'aujourd'hui il fait 3° dehors, les gens ont compris que la piscine est fermée et je pense que si on peut le noter et dire au service pour les prochaines années, que je ne revienne pas à la tribune pour dire que le panneau défile, comme ça, on gagnera deux minutes.

L'assemblée applaudit

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez raison, maintenant on sait qu'elle est fermée. J'ai demandé que l'on éteigne parce qu'une autre citoyenne m'a écrit ce matin, elle savait que c'était fermé donc, on a fait éteindre la lumière. Merci pour ce rappel et navré d'avoir dû vous demander de revenir ici, j'aurais dû faire ça avant.

- **M. le Président**

Ensuite, une question du PSR, c'est sauf erreur M. Hoxha qui voulait reprendre la parole au point 15. M. Hoxha vous avez la parole.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Je prends la parole au sujet de la transmission de nos adresses e-mail à un institut de sondage par le bureau du Conseil. Bien que nos adresses soient effectivement publiques, je m'interroge

sur la légitimité de cette démarche. Conformément à la législation sur la protection des données, toute transmission de données concernant les personnes doit reposer sur une base légale clairement établie. Je demande donc au bureau du Conseil de préciser la base légale qui justifie cette transmission. Il est essentiel que le bureau respecte strictement le cadre légal car c'est l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie. Je sollicite par conséquent une réponse écrite à cette question. Je vous remercie pour votre attention.

- **M. le Président**

Ensuite, les Fourmi rouge, je passe la parole à Mme Schneider

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je ne vais pas faire très long. Dans le 24 Heures du mois d'octobre et dans celui de ce lundi 9 décembre nous avons pu lire deux articles au sujet de la Friche de Malley. Samedi dernier je suis allée assister à la manifestation de soutien de la Demeure, lieu d'accueil de jour qui se trouve dans la Yourte, si vous êtes déjà passé par là, vous l'avez déjà vue. C'est une manifestation qui avait pour but d'attirer l'attention sur la précarité qui se trouve juste sous notre nez, dans ce quartier en pleine transformation, et aussi sur l'incertitude qui pèse lourd, très lourd quant à l'avenir de la structure. Nous ne pouvons rester insensibles à ce qui se passe, juste là, sous nos yeux. Dans ce canton on observe que, régulièrement, la presse relaie des faits isolés qui témoignent de la précarité cachée, uniquement quand elle devient visible. On vide un immeuble à Lausanne, des familles surgissent à Malley, mais quelle surprise ! La capacité des lieux d'accueil de nuit ne permet pas d'accueillir tout le monde, des dizaines de personnes sont refusées chaque soir. Et c'est sans parler des difficultés de cohabitation entre les collectifs. Nous voyons aussi que peu de communes se mobilisent pour visibiliser cette précarité, pour tenter de la comprendre et chercher des solutions intelligentes, basées sur les droits humains. Nous souhaiterions qu'en dépit de la complexité et de la faible solidarité intercommunale, nos autorités admettent que la précarité ne mérite pas un traitement sécuritaire. Nous espérons vivement que la Municipalité défende de meilleures conditions d'accueil pour ces personnes, la reconnaissance de l'extraordinaire travail fait par les bénévoles qui les accueillent et exige que les autres communes de l'Ouest s'impliquent davantage dans la recherche de solutions concrètes et, surtout, rapides.

- **M. le Président**

La Municipalité souhaite répondre ? ce n'est pas le cas. Finalement, il n'y aura qu'une question pour les Fourmi rouge et, pour terminer l'UDC, M. Delapierre.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je vais comprimer mes questions en une question.

- **M. le Président**

Oui, comme tout le monde, je vous le confirme

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je voulais savoir juste si dans la police de l'Ouest on a une personne suffisamment intelligente pour mettre des signaux...

- **M. le Président**

M. Delapierre, vos propos, vous vous en prenez à un fonctionnaire, s'il vous plait cadrez vos propos.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Quand je vois vers le local du feu un sens unique qui ne sert à rien, quand je vois des écriteaux qui sont marqués... j'aimerais juste savoir qui c'est dans la police de l'Ouest qui s'occupe de la signalisation ? Que ça soit un peu correct. J'en ai encore d'autres, mais...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je retiens les propos de M. le Président, je pense que toute question peut être dite, mais toute personne mérite le respect et quand vous dites « est-ce qu'il y a un intelligent dans la Pol ? » cela pourrait laisser croire qu'il y en a peu ou pas et cela ne me plait pas. Par contre, je veux bien répondre à votre question, maintenant, qui est de dire qu'on a eu des chantiers, une unité de travaux, trafic qui travaille, mais qui travaille en collaboration avec la Ville et les décisions qui ont été prises ont été prises avec la concertation de la Municipalité. Et si vous faites référence à la route qui est actuellement fermée qui s'appelle l'Avenir, la Municipalité de Renens a demandé à la Pol de faire cette fermeture de route, la Pol s'est alignée sur la demande de la Ville, ce n'est pas la Pol qui décide seule des circulations en ville. Voilà, c'était ma réponse.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Alors, on doit demander à la Municipalité d'agir ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Votre question est de dire que vous trouvez non pertinent cette modification de circulation ?

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'en ai une dizaine, mais...

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Delapierre, je vous vois juste après, ce qui évite que l'on pollue cette séance par ces dix questions, je viens vers vous après.

- **M. le Président**

M. Scala, à moins que votre question ne soit technique, on avait dit une question pour le PSR. Vous avez droit une question « joker » les Fourmi rouge vous en offrent une. Deux minutes M. Scala et ce sera la dernière, pour cette année.

- **M. Michele Scala, PSR**

Je serai court. Ma question est tout simple et cela concerne la Rue de l'Avenir, ce sens unique ou interdit qui a été posé depuis deux-trois mois....

Interventions dans la salle : C'est la même question que M. Delapierre

- **M. Michele Scala, PSR**

C'est la même question ? je ne l'ai pas entendue. Je vous explique pourquoi : parce que lorsque le Président a annoncé que c'était la dernière question, je me suis adressé à mon Président de groupe pour savoir pour quelle raison il n'y avait plus de question, notamment pour le parti socialiste, d'autant plus que je m'étais annoncé et je l'avais annoncé au Président lundi lors de notre assemblée, réunion avant le Conseil. Donc, le temps que je discute avec M. le Président, vous avez répondu et je n'ai pas écouté. Juste pour terminer : qui a eu l'idée de supprimer le double sens de la Rue de l'Avenir et pourquoi ? Qui se cache derrière ce sens unique de 10 mètres, pas plus ? Est-ce la volonté de la Commune de décourager les automobilistes de prendre la voiture ou c'est l'envie de la Commune de renflouer les caisses publiques vu que peu d'automobilistes respectent l'interdiction de passage. Merci.

- **Mme Tinetta Maystre**

Si le Président me permet, c'est de répondre à cette question précise puisqu'elle a été posée par deux personnes et que d'autres l'ont fait aussi. Nous avons mis, nous sommes donc en chantier au centre de Renens, et nous avons mis en œuvre, en fonction de l'avancement du chantier les prescriptions qui ont été mises à l'enquête en 2011, c'est exactement ce schéma de circulation que nous avons mis en œuvre. Et cette proposition de ne pas ouvrir au transit la Rue de l'Avenir

c'est pour préserver des rues extrêmement étroites, notamment la Rue de l'Avenir, mais encore au-delà, si on contourne le giratoire et qu'on remonte la Rue de l'Avenir, c'est pour éviter un transit au travers de ces rues extrêmement étroites et préserver les piétons et les habitants. Le transit à travers la Ville est prévu à travers l'Avenue du Léman et nous avons investi massivement à l'époque pour l'élargir et permettre un transit facile et le transit est aussi prévu sur le Pont Bleu. Maintenant, le 1^{er} Août et les rues du centre sont prévues pour ceux qui y habitent et ceux qui veulent accéder aux magasins. Il n'est nulle intention d'interdire d'utiliser la voiture, mais bien plutôt de préserver et de mieux répartir l'espace. Maintenant, ce n'est qu'une question de patience, le chantier n'est pas fini. Dès lundi la Rue de Lausanne, qui est juste là derrière la Salle de spectacles, sera ouverte au trafic et ainsi on pourra traverser le 1^{er} Août et la Rue de Lausanne ici. Il n'y a ni de volonté de nuire, ni la volonté d'empêcher qui que soit, il y a par contre une vraie volonté de préserver, et ce serait vraiment important que l'on sache pourquoi nous avons souhaité plutôt préserver le centre et préserver les habitants du centre et ceux qui s'y déplacent à pied. J'espère qu'avec ça vous avez les éléments de réponse qu'il faut et nous faisons au mieux. Merci de votre attention.

- **M. le Président**

Voilà, comme promis, nous allons clore ce point et passer aux point des vœux.

16. Vœux

- **M. le Président**

M. le Syndic, je vous laisse la parole

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne vais pas faire très long non plus, je vais tenter d'aller à l'essentiel et vous dire que l'année 2024 a été riche en événements, riche aussi de débats tels ceux que nous avons pu avoir ce soir. Localement, le programme de législature se concrétise vraiment. Renens, chef-lieu de ce district dynamique, chef-lieu des hautes écoles fait des pas importants. Ce n'est pas toujours visible, mais un pas que j'aimerais saluer cette année, c'est notamment les nouveaux horaires qui seront effectifs dès ce 15 décembre, il faut savoir que dans cette même salle, plusieurs Syndics, plusieurs Conseillers communaux, se sont battus pour dire : mais quand est-ce qu'on rénove cette gare de Renens ? c'était il y a longtemps, il aura fallu du temps, des gros chantiers, on a impacté la population, elle a été patiente et on a finalement un projet moderne, on a une gare qui se développe, ce sera bientôt la deuxième gare de Suisse romande puisque Lausanne réduit ses voyageurs et nous aurons beaucoup, beaucoup de voyageurs. C'est une réussite, un travail commun et cela prend du temps. C'est une nouvelle chance aussi, mais la malchance que nous avons c'est que peut-être nous accueillerons des trains plus anciens qui obligeront que la gare de nouveau aide des personnes en situation de handicap à changer de train pendant quelques temps, parce que les trains du Jura et du Valais ne sont pas tous à hauteur de quai, mais cela va être accompagné aussi. Aujourd'hui on a aussi voté, ce soir vous avez validé des propositions qui sont d'importance, c'est de permettre à chacune, chacun de prendre un transport public sans être entravé, c'est la LHand qu'on va développer sur la Ville de Renens et ça c'est aussi important. Et aussi, des inventions, nous avons mentionné que on devait être attentifs encore et toujours à la précarité et à la transition écologique et sociale, on va devoir faire des pas, ce n'est pas facile. Et puis le changement, on ne l'aime pas trop, on est habitués à ce qu'on a, on aimerait bien le garder, mais on va devoir faire des pas et j'aimerais que l'on soit capables d'aller vers le changement et ceux qui ont peur du changement, ils ont à la fois la peur et le changement et je pense qu'on a envie de faire mieux. Et puis quelques fois, à deux jours de la journée de la déclaration de droits humains, je vous invite à prendre un peu de hauteur et à juste voir, à comparer nos niveaux de vie à celles de gens qui pourraient vivre en Syrie, en Palestine, au

Soudan. On vit dans un monde quand même très très chanceux, on vit dans un monde en paix et ça c'est une chance qu'on banalise tous les jours. On vit dans une démocratie, on peut exprimer des avis qui ne sont pas ceux de tout le monde, sans forcément être menacés. Et quand on regarde ce qui se passe ailleurs, on se dit qu'on a beaucoup de chance d'être en démocratie ; mais la démocratie ce n'est jamais définitif, ça s'entretient, ça se muscle, ça se travaille au quotidien. Et c'est pour cela que, si nous avons la chance d'être en démocratie, c'est aussi une responsabilité, responsabilité de propos, responsabilité face à celles et ceux qui n'ont pas toute notre chance et, à quelques jours des fêtes de Noël, qui est la fête aussi de la fraternité, je vous invite à considérer tout ceci, à avoir un regard attentif et sans doute solidaire à celles et ceux qui n'ont pas la chance comme nous dans ces conditions-là. Et pour nous, j'en reviens à nous maintenant, j'aimerais vous remercier pour votre collaboration tout au long de l'année, vous souhaiter de très belles fêtes en famille, avec vos proches, ceux que vous aimez et on se réjouit de vous retrouver en 2025 avec tous ces préavis, ces questions qui vont nous être données, on se réjouit, merci pour votre collaboration.

L'assemble applaudit

- **M. le Président**

Cette année notre Ville a franchi quelques jalons importants j'en retiens personnellement deux : D'abord le Plan climat 1ère génération, voté il y a pile un an et qui commence à déployer ses premiers effets... et pas seulement dans nos documents de préavis ! Et bien sûr l'incontournable PaCom, qui, par un tour de passe-passe réglementaire, a fini sur mon bureau avec 10 amendements... certainement un cadeau avant l'heure du PLR-PVL. En signant les documents c'est avec émotion que j'ai pensé à mon prédécesseur qui, en 1947, avait paraphé la dernière version. Quelles étaient les préoccupations de l'époque ? Je l'ignore... ce que je sais c'est qu'aujourd'hui, à l'heure où la crise climatique est désormais une réalité et que nous devons repenser notre manière de vivre et de bâtir, c'est un signal fort et un outil adapté que notre Conseil a adopté. Un beau cadeau aux générations futures.

Pour 2025 outre les vœux de santé et de bonheur usuel je tiens à formuler des vœux plus ciblés. A nos concitoyennes et concitoyens, je souhaite pour 2025, peut-être avec l'aide du Conseil communal, un pouvoir d'achat renforcé, des rapports humains vrais et solidaires et un environnement propice à une vie harmonieuse, ici à Renens.

A notre Conseil, je souhaite des débats fructueux et éclairés avec toujours le dialogue et la recherche de la meilleure solution en ligne de mire. Sachons, en 2025, ne pas tomber dans la politique spectacle et toujours respecter les avis différents de tous nos collègues. Pouvoir débattre en bonne intelligence est le cadeau que vous fait notre démocratie participative.

Je termine par le maillon essentiel à la mise en œuvre des projets votés par notre Conseil : à tous les employés de la ville je souhaite motivation et détermination sans faille à défendre avec bonne humeur le service public en toutes situations.

Merci pour tous les moments partagés en 2024, bonne année 2025 et joyeuses fêtes.

L'assemble applaudit

Il ne me reste plus qu'à vous rappeler que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le jeudi 30 janvier 2025 à 19h30 dans cette même salle.

Il est 22h10 et je lève cette séance.

Je vous souhaite une bonne soirée, un bon retour dans vos foyers et vous attends pour le thé/vin chaud/biscuits au Foyer.

Le président
Sylvain Richard

la secrétaire
Corrine Simon